



Mémoire

Présenté par

AGBRI KRASSO, Robert

**FACULTE DES SCIENCES
ECONOMIQUES
ET SCIENCES DE GESTION
(F.A.S.E.G.)**

**La contribution des groupements à vocation
coopérative dans le développement
économique et social de la Côte d'Ivoire :
cas du Département d'Abengourou**

Année Universitaire

1988-1989

27 JUIN 1991

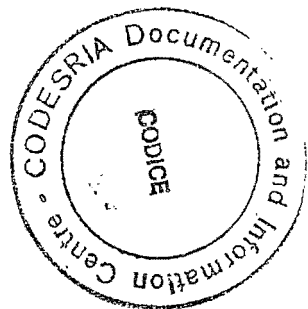
07.03.02

UNIVERSITE DU BENIN
Lomé - Togo

AEB

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Union-Paix-Solidarité

2617



FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES
ET SCIENCES DE GESTION

(Fa.S.E.G.)

Année Universitaire 1988-1989

Programme de Petites Subventions
ARRIVEE
Enregistré sous le no. 1757
Date 11 AVR. 1991

**LA CONTRIBUTION DES GROUPEMENTS
A VOCATION COOPERATIVE
DANS LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
DE LA COTE D'IVOIRE :**
Cas du département d'Abengourou

M E M O I R E

POUR L'OBTENTION DU DIPLOME DE MAITRISE
ES-SCIENCES ECONOMIQUES

Option : SCIENCES ECONOMIQUES

Présenté et Soutenu publiquement
à la Fa.S.E.G. en Juin 1989

par

AGBRI KRASSO Robert

Directeur de Mémoire

Monsieur DORKENOU Yao M.
Maître-Assistant à la Fa.S.E.G.
Université du Bénin / Lomé

LES OPINIONS EMISES DANS CE
MEMOIRE N'ENGAGENT QUE LA
RESPONSABILITE DE L'AUTEUR.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

A

MES DEFUNTS PARENTS ET SOEUR
AGBRI BETO, MON PERE
GABE DJEPOH, MA MERE
A. OZOUA MARIE, MA SOEUR

MON FRERE ALPHONSE KABO
MA SOEUR A. HELENE
MA SOEUR A. MONIQUE
MA FILLE A. NADEGE-CHARLENE PAMELA.

JE DEDIE CE MEMOIRE.

PUISSE CE TRAVAIL ETRE L'EDIFICE
DE NOTRE COHESION.

ABREVIATIONS

- BNDA : Banque Nationale pour le Développement Agricole
- CIDT : Compagnie Ivoirienne pour le Développement du Textile
- CIDV : Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Vivriers.
- CENAPEC : Centre National pour la promotion des entreprises Coopératives
- CNCMA : Centre National de la Coopération et de la Mutualité Agricole
- CREP : Caisse Rurale d'Épargne et de Prêts
- CSC : Chef de Section Coopération
- CGG : Conseiller de Gestion des Groupements
- CZ : Chef de Zone
- CZA : : Chef de Zone-Adjoint
- CZA Coop: Chef de zone-Adjoint chargé de la Coopération
- DIJAM : Direction de l'Installation des Jeunes Agriculteurs Modernes
- DMC : Direction de la Mutualité et de la Coopération
- DR : Direction Régionale - Directeur Régional
- DRA : Directeur Régional Adjoint
- FaSEG : Faculté des Sciences Economiques et Sciences de Gestion
- FRAR : Fonds Régionaux d'Aménagement Rural.
- GVC : Groupement à vocation coopérative
- ONPR : Office National pour la Promotion Rurale
- PMEA : Petites et Moyennes Entreprises Agricoles
- SATMACI : Société d'Assistance Technique pour la Modernisation Agricole de la Côte d'Ivoire.
- SAPH : Société Africaine de Plantations d'Hévéa.
- SIP : Sociétés Indigènes de Prévoyance
- SODE : Sociétés d'Etat
- SODEPALM : Société pour le Développement du Palmier à huile
- TS Coop: Technicien Spécialisé chargé de la coopération
- UMOA : Union Monétaire Ouest Africaine.
- UCCAO : Union des Coopératives de Café-Cacao de l'Ouest.

S O M M A I R E :

	Page
<u>REMERCIEMENTS</u> :	6
<u>PREAMBULE</u> :	8
<u>INTRODUCTION</u> :	10
<u>METHODOLOGIE</u> :	16
<u>CHAPITRE I. IMPORTANCE DE L'ORGANISATION DU MOUVEMENT COOPERATIF ET DES PRINCIPALES ACTIVITES DES GVC DANS LE DEPARTEMENT D'ABENGOUROU</u> :	19
<u>Section 1 : L'organisation du mouvement coopé- ratif dans le département d'Abengourou..</u>	19
<u>PARAGRAPHE I.- L'ENCADREMENT DU MOUVEMENT COOPERATIF ET LE SYSTEME FORMATION ET VISITES A LA SATMACI</u> :	19
I. - <u>L'ENCADREMENT DU MOUVEMENT COOPERATIF</u> :	19
II.- <u>LE SYSTEME FORMATION ET VISITES A LA SATMACI</u> :	21
A/ - <u>ORIGINE ET MISSIONS</u> :	21
B/- <u>ORGANISATION DU SYSTEME FORMATION ET VI- SITES AU NIVEAU DU DEPARTEMENT D'ABENGOUROU.</u>	22
<u>PARAGRAPHE II. - L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU GVC DU DEPARTEMENT D'ABENGOUROU</u> :	25
I. - <u>L'ORGANISATION DES GVC DANS LE DEPARTEMENT D'ABENGOUROU</u> :	25
A/ - <u>LE STATUT JURIDIQUE DU GVC</u> :	25
B/ - <u>L'ADMINISTRATION DU GVC</u> :	26
II. - <u>LE FONCTIONNEMENT DU GVC</u> :	26
<u>Section 2 : Les principales activités des GVC dans le département d'Abengourou.</u>	27
<u>PARAGRAPHE I. - LA PRODUCTION</u> :	27
<u>PARAGRAPHE II.- LA COMMERCIALISATION</u> :	28
<u>PARAGRAPHE III- L'APPROVISIONNEMENT EN EQUIPEMENTS AGRICOLES.</u>	28
<u>PARAGRAPHE IV.- LE FINANCEMENT DES GVC DU DEPARTEMENT D'ABENGOUROU</u> :	28

I. - <u>LA BANQUE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT</u>	
<u>AGRICOLE</u> :	29
II. - <u>LES EXPORTATEURS DES PRODUITS AGRICOLES</u> :.....	31
III.- <u>LES ACHETEURS PRIVES DE PRODUITS AGRICOLES</u> :....	32
<u>PARAGRAPHE 4. - LES COMMISSIONS.</u>	33
<u>CONCLUSION.</u> :	35
<u>CHAPITRE II. L'APPRECIATION DE RESULTATS DU MOUVEMENT COOPERA-</u>	
<u>TIF DANS LE DEPARTEMENT D'ABENGOUROU</u> :.....	36
<u>Section 1 : L'encadrement des GVC.</u>	36
<u>PARAGRAPHE 1 - L'ENCADREMENT PROPREMENT DIT</u> :.....	37
<u>PARAGRAPHE 2 .- LA FORMATION DU PERSONNEL DES GVC</u> :.....	38
<u>Section 2 : La commercialisation du café et cacao</u> :..	40
<u>PARAGRAPHE 1. - LE FINANCEMENT DES CAMPAGNES AGRICOLES:</u>	42
<u>PARAGRAPHE 2 .- L'IMPORTANCE DES COMMISSIONS PERCUES</u> :.....	45
<u>PARAGRAPHE 3 .- LES REALISATIONS SOCIO-PROFESSIONNELLES:</u>	46
<u>PARAGRAPHE 4 .- L'OUVERTURE AU CREDIT BANCAIRE</u> :.....	51
<u>Section 3 : Fragilité et perméabilité du Mouvement</u> <u>coopératif dans le département d'Aben-</u> <u>gourou</u> :.....	52
<u>PARAGRAPHE 1.- LES PROBLEMES INTERNES DES GVC</u> :.....	53
I. - <u>LES PROBLEMES LIES AUX GVC:</u>	53
II. - <u>LES PROBLEMES DE GESTION DES GVC</u> :	54
<u>PARAGRAPHE 2 . - LES PROBLEMES EXTERNES DES GVC</u> :.....	55
I. - <u>L'INFLUENCE DES CADRES LOCAUX</u> :.....	55
II. - <u>LA CONCURRENCE DELOYALE ACHETEURS PRIVES/GVC</u> ..	56
III.- <u>LES PROBLEMES LIES A LA VOLONTE POLITIQUE:</u>	57
IV. - <u>LES PROBLEMES D'ENCADREMENT DES GVC.</u>	57
V . - <u>LES ALEAS CLIMATIQUES</u> :.....	58
VI. - <u>LE FINANCEMENT DES CAMPAGNES AGRICOLES:</u>	58
<u>CONCLUSION</u> :	59
<u>CHAPITRE III. LE DEVELOPPEMENT RURAL AU PASSE ET AU FUTUR</u> :....	60
<u>Section 1 : Actions en faveur du Développement rural</u> <u>dans le passé</u> :.....	60

1. - La coupe nationale du progrès:	61
2. - La consolidation des GVC de base:	63
3. - L'autosuffisance alimentaire :.....	65
4. - L'installation des jeunes agriculteurs modernes	67
<u>Section 2 : Suggestions et perspectives d'avenir:.....</u>	69
<u>PARAGRAPHE I. - L'ENCADREMENT ET L'ORGANISATION DU MOUVE- MENT COOPERATIF DANS LE DEPARTEMENT D'ABENGOUROU :.....</u>	69
I. - <u>LA DIVERSIFICATION</u> :	70
II. - <u>L'EXTENSION DU MOUVEMENT COOPERATIF</u> :.....	71
III.- <u>AMELIORATION DE LA GESTION FINANCIERE DES GVC:..</u>	72
IV. - <u>AMELIORATION PROGRESSIVE DU CADRE DE TRAVAIL:...</u>	72
<u>PARAGRAPHE II.- LES COMMISSIONS ET LA GESTION DES GVC :.....</u>	73
<u>PARAGRAPHE III.-LES ECHANGES INTERCOOPERATIVES :.....</u>	75
<u>CONCLUSION</u> :	77
<u>CONCLUSION GENERALE</u> :	79
<u>ANNEXES</u> :	83

REMERCIEMENTS.

Qu'il est vraiment difficile, quand ce qu'on récolte est l'oeuvre de plusieurs personnes à la fois, d'exprimer sa reconnaissance à l'égard de celles-ci.

Qu'on nous comprenne ; celles qui sont citées ici ne le sont qu'à titre indicatif et non limitatif.

Aussi, voudrions-nous tout de suite et particulièrement adresser nos remerciements les plus sincères à

Monsieur DENIS BRA KANON, Ministre de l'Agriculture de la Côte d'Ivoire et ses collaborateurs notamment :

Monsieur Z. GOFFA, Chef de Service Autonome des Produits de Base.

Monsieur ASSANVO N'GUETTA, Directeur de la D.M.C.

Monsieur le Directeur Général de la SATMACI, pour la bienveillance et la disponibilité dont ils ont fait preuve pour permettre la réalisation de ce mémoire.

Nous tenons également et surtout à exprimer notre reconnaissance au Recteur de l'Université du Bénin,

Monsieur SEDDOH et à Madame NAKPANE, Assistante Sociale à l'Université du Bénin pour l'aide qu'ils n'ont cessée de nous apporter dans nos moments les plus difficiles.

Nous ne pourrions assez remercier nos encadreurs à travers ces quelques lignes pour les quatre années passées dans cette illustre université, nous apportant inconditionnellement leurs connaissances et surtout plus délicat, leurs expériences de professeurs. Mais saura-t-on jamais les récompenser à leur juste valeur à travers ces remerciements ?

Monsieur DORKENOU Yao M., nous n'oserons pas vous remercier ici de votre disponibilité et bienveillance à notre égard car nous manquons d'espace ; mais sachez que notre plus profonde gratitude à votre personne remonte au jour où pour la

première fois, vous nous avez donné le cours d'Economie Régionale que vous maîtrisez si bien ; nous faisant découvrir l'épineux problème du développement régional qui se pose à nos pays. En réalité, c'est à partir de l'intérêt que vous avez su susciter en nous que ce thème a été choisi- qu'il eût été regrettable d'un choix contraire- et une fois de plus par votre ouverture, vos conseils, suggestions, le lecteur trouvera ici le fruit de cette collaboration.

Chers tuteurs, les mots nous manquent pour vous exprimer notre gratitude profonde, car en dépit de vos lourdes charges vous avez toujours su nous faire sentir agréablement une vraie famille par votre tolérance et votre compréhension. Encore une fois, chers tuteurs, merci.

Frères et soeurs. AGBRI, a-t-on jamais vu un individu se remercier soi-même ? C'est pourtant ce que nous acceptons de faire ici. Pourrait-on encore penser, dans notre monde où les structures sociales traditionnelles s'ébranlent au profit du modernisme, où l'intolérance des uns le dispute à l'égoïsme des autres, où l'atomisation de la cellule familiale n'est plus à démontrer, qu'au milieu de ce chaos frénétique, que certains pouvaient se permettre de sauver un certain humanisme, une cohésion de la famille, bref d'accepter de sacrifier le superficiel à l'essentiel ? Vous l'avez pourtant fait ; vous avez ainsi lancé un défi à cette mutation sociale. L'avez-vous remporté ? Nous n'oserons rien dire mais qu'on en juge tout simplement par ce travail qui n'est rien d'autre que le fruit de votre effort, de votre humanisme. Simplement mais sincèrement, Merci.

Vous, Amis de tous les jours, secrétaires, employés du C.N.O.U., parents et connaissances, nous vous sommes très reconnaissants de votre confiance, stimulant indispensable pour toute oeuvre humaine.

Nous remercions le CODESRIA pour la subvention de 2000 \$ U.S. qu'il nous a accordée pour la réalisation de ce mémoire.

P R E A M B U L E.

Le thème " La contribution des groupements à vocation coopérative dans le développement économique et social de la Côte d'Ivoire, cas du département d'Abengourou" que nous abordons ici dans le cadre de ce mémoire de fin de second cycle universitaire apparaît comme une analyse de l'introduction du mouvement de la coopération agricole en Côte d'Ivoire.

L'objet de notre étude est de faire ressortir l'importance que revêt le coopérativisme dans le développement économique et social d'un pays en voie de développement comme la Côte d'Ivoire dont l'économie repose, pour l'essentiel, sur l'agriculture.

Nous avons donc voulu simplement cerner, évaluer l'importance des GVC dans la dynamique et la promotion du monde paysan à partir des études établies sur un département dont l'activité principale est l'agriculture.

Malgré cette modestie et simplicité, les lacunes sont nombreuses compte tenu du temps dont nous avons disposé et des moyens.

Le manque de documentation adéquate nous a empêché de fournir toujours les mêmes renseignements sur les GVC, car nous ne trouvions presque jamais d'ouvrage sur l'économie ivoirienne mais des rapports ayant un caractère administratif et para-administratif.

Si notre travail se trouve souvent biaisé par ces vices de forme, la plus grave lacune est à notre avis son caractère un peu trop théorique que nous sommes les premiers à regretter.

Notre réconfort a été d'aller au-delà des chiffres contenus dans les tableaux statistiques ; les chiffres masquant la

plupart du temps la réalité. Ce qui nous aura permis de percevoir l'impact socio-économique de l'introduction du mouvement coopératif en milieu rural ivoirien et en particulier dans le département d'Abengourou.

En définitive, nous demandons la clémence du Jury pour ces lacunes que nous reconnaissons à notre étude ; nous proposant d'approfondir ce sujet dans un mémoire de 3ème cycle pour un doctorat, notre souhait aurait été que le lecteur aborde notre travail non pas tel qu'il se le posait mais tel que nous le traitons dans la mesure des conditions objectives qui l'ont entouré.

Puisse notre modeste travail apporter quelque chose à la compréhension de l'Economie de la Côte d'Ivoire.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

INTRODUCTION.

L'homme éprouve des besoins divers. La satisfaction de ceux-ci requiert un travail manuel ou intellectuel. Si ce travail s'avère facile, il le réalise seul ; mais dès qu'il apparaît des difficultés pour son intelligence ou pour sa force, il a recours à d'autres personnes qui ont les mêmes problèmes : c'est ce qu'on appelle la coopération. C'est ainsi qu'on aura l'Association des paysans, l'association traditionnelle des groupes d'âge ou de catégories d'âge en milieu EWE au Togo par exemple. Mais on considère généralement ce genre de coopération comme un phénomène naturel ou spontané car elle n'a aucune base juridique et économique.

Si la coopération est construite sur des bases économique et sociale qui obéissent à des principes communs, elle constitue la coopérative.

La coopérative apparaît alors comme une réaction de défense des intérêts souvent menacés : elle est le fruit d'une longue expérience.

C'est ainsi qu'en Europe, au milieu du XIX^e siècle, avec l'avènement de la machine à vapeur, on voit apparaître deux phénomènes : la création des industries et la libre concurrence. Les petits ateliers artisanaux qui ne pouvaient supporter la concurrence durent fermer leurs portes. Devant une telle situation, 28 tisserands de la petite ville de ROCHDALE (Faubourg de Manchester) en Angleterre, en 1844 créèrent la première coopérative de consommation pour défendre le pouvoir d'achat des maigres salaires.

Depuis les pionniers de Rochdale, le mouvement coopératif s'est diffusé à travers toute l'Europe et dans le monde. En

.../...

Afrique, le coopérativisme a été introduit à l'époque coloniale. Les résultats n'ont pas été les mêmes selon les pays.

En Côte d'Ivoire, le Syndicat des Planteurs, dès l'aube de l'Indépendance, dut s'appuyer sur les organisations coopératives pour lutter contre les abus de la traite des produits d'exportation. C'est alors que le Président Félix HOUPHOUËT-BOIGNY depuis Abengourou où il exerçait ses fonctions de médecin, devait dénoncer les spéculations dont les planteurs étaient victimes. D'où sa non moins célèbre phrase : "On nous a trop volés". Abengourou devenait alors le point de départ du mouvement coopératif actuel de la Côte d'Ivoire.

Avant l'appel d'Abengourou où naquit le Syndicat des Planteurs, dans les années 40, des formes coopératives avaient été introduites en 1910 par la puissance coloniale : les SIP(*) (Société Indigènes de Prévoyance). L'adhésion y était obligatoire ainsi que les cotisations. Le mécontentement de la population entraîna la dissolution. Vers 1953, les Sociétés Mutuelles de Promotion Rurale (SMPR) apparaissent mais remplacées en 1956 par les SMDR qui étaient des Sociétés Mutuelles de Développement Rural. La population participait désormais aux décisions mais le rôle de l'administration restait encore très prépondérant.

En 1959, le CNCMA (Centre National de Coopération et Mutualité Agricole) était créé, gardant sensiblement les mêmes fonctions que les SMDR mais avec un rôle accru de sensibilisation coopérative.

Pour permettre la promotion d'un mouvement coopératif qui parte de la base, le CNCMA fut dissout en 1964. Aussi l'adoption moderne est-elle partie de la loi 66-251 du 5 Août 1966

(*) Documents d'orientation de la DMC. Juin 1982 P.4

portant statut de la coopérative en Côte d'Ivoire (*).

La naissance du mouvement coopératif dans le département d'Abengourou sous sa forme actuelle date de 1969 avec la création du Centre National de Promotion des Entreprises Coopératives (CENAPEC) qui mettra en application une politique de développement coopératif qui cadre avec les réalités paysannes de la Côte d'Ivoire. C'est à partir de cette structure qu'ont été créés les groupements à vocation coopératives (G.V.C.) qui sont une étape d'initiation aux règles, aux principes coopératifs et méthode de gestion comptable : les premiers GVC du département voient jour. Ils sont au nombre de deux (2) en 1969.

En 1977, l'Office National de Promotion Rurale (ONPR) est créé ; toujours dans le souci de l'aide à la paysannerie mais est vite dissout et remplacé en 1981 par la Direction de la Mutualité et de la coopération (DMC) qui aura pour contribution la conception, la programmation de la politique globale de la coopération en République de Côte d'Ivoire ; elle est aussi chargée de la formation et du suivi et du contrôle de la formation au niveau des dirigeants et des caissiers-comptables des GVC.

La DMC ne peut intervenir partout à la fois et directement sur le terrain. La zone d'Abengourou étant de la basse Côte d'Ivoire (1), l'encadrement des GVC est assuré par la SATMACI (Société d'Assistance Technique pour la Modernisation Agricole en Côte d'Ivoire).

(*) Dossier du vendredi 1-8/4/86 "Les coopératives agricoles dans le développement de la Côte d'Ivoire."

Notes :(1): La République de Côte d'Ivoire est partagée en 3 parties:

- La Haute Côte d'Ivoire où la CIDT assure l'encadrement technique des paysans producteurs de coton.
- La Moyenne Côte d'Ivoire, encadrée par la SODEPALM
- La Basse Côte d'Ivoire, où la SATMACI intervient au niveau de l'encadrement technique des producteurs.

Aujourd'hui, la zone compte 132 GVC pour 5 537 adhérents(*).

Malgré les résultats exemplaires et encourageants ces dernières années, la part coopérative dans la commercialisation du café-cacao stagne autour de 20 % ; le développement des GVC se fait à un rythme beaucoup plus lent que le développement de la production.

Après 20 ans d'existence, pouvons-nous affirmer que le mouvement coopératif a rempli sa mission quant à la promotion du monde rural ?

Le thème que nous proposons dans le cadre de ce mémoire, portant sur "La contribution des groupements à vocation coopérative dans le développement économique et social de la Côte d'Ivoire : cas du département d'Abengourou" essaie de répondre à cette question.

Le département d'Abengourou est composé de la sous-préfecture centrale du même nom et des sous-préfectures d'Agnibilékro, de Bettié et de Niablé.

Situé pour la grande partie en zone forestière, le département d'Abengourou est limité au Nord par le département de TANDA, à l'Est, par le Ghana, au Sud par le département d'Adzopé et à l'Ouest par le département de DAOUKRO pour sa partie-Nord et les sous-préfectures de BONGOUANOU et ARRAH pour sa partie Sud.

Le département d'Abengourou est principalement habité par les Agni et quelques allogènes.

La population AGNI qui est une composante du groupe AKAN,

(*) Rapport annuel d'Activités Coopératives 1988
Direction Régionale Est.

serait venue essentiellement du Ghana pour s'installer aux abords de la frontière du Ghana soit le côté Est de la Côte d'Ivoire.

Les Agni sont répartis en deux groupes. La sous-préfecture d'AGNIBILEKRO est habitée par les AGNI DUAMBLIN, les sous-préfectures d'ABENGOUROU, NIABLE et BETTIE, par les AGNI INDENIE.

Le département possède un climat particulier de jonction, car étant une zone de transition entre deux climats : le baouléen vers le Nord et l'attien, au Sud. Ainsi, cette zone est-elle caractérisée par 4 saisons principales : 2 grandes et 2 petites ; une grande saison des pluies qui se situe aux mois de Mai, Juin et Juillet et qui s'accompagne immédiatement d'une petite saison sèche (Juillet-Août) qui est, à son tour, suivie d'une petite saison pluvieuse pendant le mois de Septembre ; la grande saison sèche commençant généralement fin Octobre pour prendre fin vers le mois de Février.

Le réseau hydraulique de la région est formé d'un très grand nombre de rivières d'importance inégale. La Comoé en est le seul fleuve et constitue le plus grand arrosoir de la région.

La partie forestière est couverte par une végétation riche en essences rares. Cette flore est composée d'espèces comme : le bété, l'iroko, le samba, l'acajou, le fraké etc... La forêt reste encore très dense dans la partie Est et Sud du département.

La partie-Nord est constituée de forêt claire dans la sous-préfecture d'Agnibilikro et la savane.

La région est moins accidentée malgré quelques élévations. Il n'existe pas de sommet mais plutôt des plateaux et bas-fonds

Son agriculture est essentiellement basée sur les cultures d'exportation notamment le cacao et le café. C'est d'ailleurs dans cette région que la Côte d'Ivoire a initié pour la première fois la culture du cacao.

Depuis 1981, il y a l'introduction de nouvelles cultures telles que l'hévéa cultivé spécialement dans la sous-préfecture de Bettié avec l'installation d'une usine de traitement.

En dehors de ces 3 cultures d'exportation, on rencontre le palmier à huile qui, généralement, est cultivé pour la consommation locale, depuis peu, la banane-plantain, le maïs et surtout le coton vient également de faire son entrée dans le département : on le cultive dans le Nord, du côté de la sous-préfecture d'Agnibilékro. L'encadrement à ce niveau est assuré par la CIDT (Compagnie Ivoirienne de Développement du Textile). La nourriture principale est constituée du tarot, de la banane-plantain et de l'igname, le manioc étant utilisé comme une denrée de second ordre.

L'encadrement de la production du café et du cacao est assuré par la SATMACI (Société d'Assistance Technique pour la Modernisation Agricole de la Côte d'Ivoire) et par la SAPH (Société Africaine de plantations d'hévéa) pour l'hévéa.

La CIDV (Compagnie Ivoirienne de Développement des Vivriers) a la lourde tâche d'encadrer les producteurs des vivriers. Abengourou est le chef-lieu de la Direction Régionale de l'Est de la SATMACI qui comprend 4 zones dont :

- Abengourou
- Bongouanou
- Daoukro
- Tanda.

Dans cette région, l'introduction du mouvement coopératif a rencontré beaucoup de problèmes au départ, car de manière

générale le comportement de l'Agni est un caractère d'orgueil et de fierté. L'Agni est un peu plus individualiste de ce fait. Aussi le comportement de groupe dépend-il de celui de l'individu et non le contraire. Peut-être que ceci est dû au particularisme du peuple Agni ; en effet, population à grande majorité animiste, ce groupe observe encore des traditions basées sur la royauté. De tous les Akan, seuls les Agni ont gardé les habitudes originales Ashanti. Le Roi BONZOU II représente le 1er responsable traditionnel du royaume indénié. Il lui est dû les honneurs traditionnels. Un peu plus au Nord, le Roi AGNI II des Duamblin, sur le plan de la suprématie, dépend de la royauté des Indénié, mais garde tout de même son autonomie.

Sur le plan de la méthodologie :

Nous avons voulu produire, réaliser un travail très concret. Nos recherches ont, de ce fait, été essentiellement menées sur le terrain. Celles-ci peuvent être subdivisées en 3 points qui sont les suivants :

1°) - Au niveau de la Direction Régionale de l'Est de la SATMACI (Société d'Assistance Technique pour la Modernisation Agricole de la Côte d'Ivoire) à Abengourou où il existe une union de GVC à KOUASSI DATEKRO dans la zone de TANDA.

A ce niveau, les séances de travail avec les agents d'encadrement nous auront permis de comprendre les problèmes que rencontre l'introduction du mouvement coopératif dans le département et de recueillir les statistiques nécessaires pour mesurer l'impact du mouvement sur la production et la commercialisation des produits ;

2) - Au niveau des villages pour comprendre l'aspect social du mouvement coopératif, nous avons ainsi visité les GVC de NIABLE (AHOUNDJO), d'ASSEKRO, de SANKADIOKRO, d'APPOISSO et d'AFFALIKRO. Nous avons travaillé, au niveau des GVC précités, en collaboration avec les gérants et les dirigeants pour obtenir d'amples informations ; ce qui nous aura permis de mesurer l'importance de l'encadrement technique coopératif et son impact socio-économique dans les villages ;

3) - A Abidjan, au Ministère de l'Agriculture et plus précisément à la Direction de la Mutualité et de la Coopération (DMC), les séances de travail avec certains responsables du département nous ont donné l'occasion de nous initier surtout aux principes de la coopération et de voir comment le Ministère arrive à superviser toute l'étendue du territoire national.

La disponibilité, la bienveillance des uns et des autres nous ont permis malgré le temps très court qui nous était imparti, de dégager des enseignements intéressants sur les GVC d'Abengourou et sur leur avenir, éléments que nous avons regroupés en 3 CHAPITRES (1).

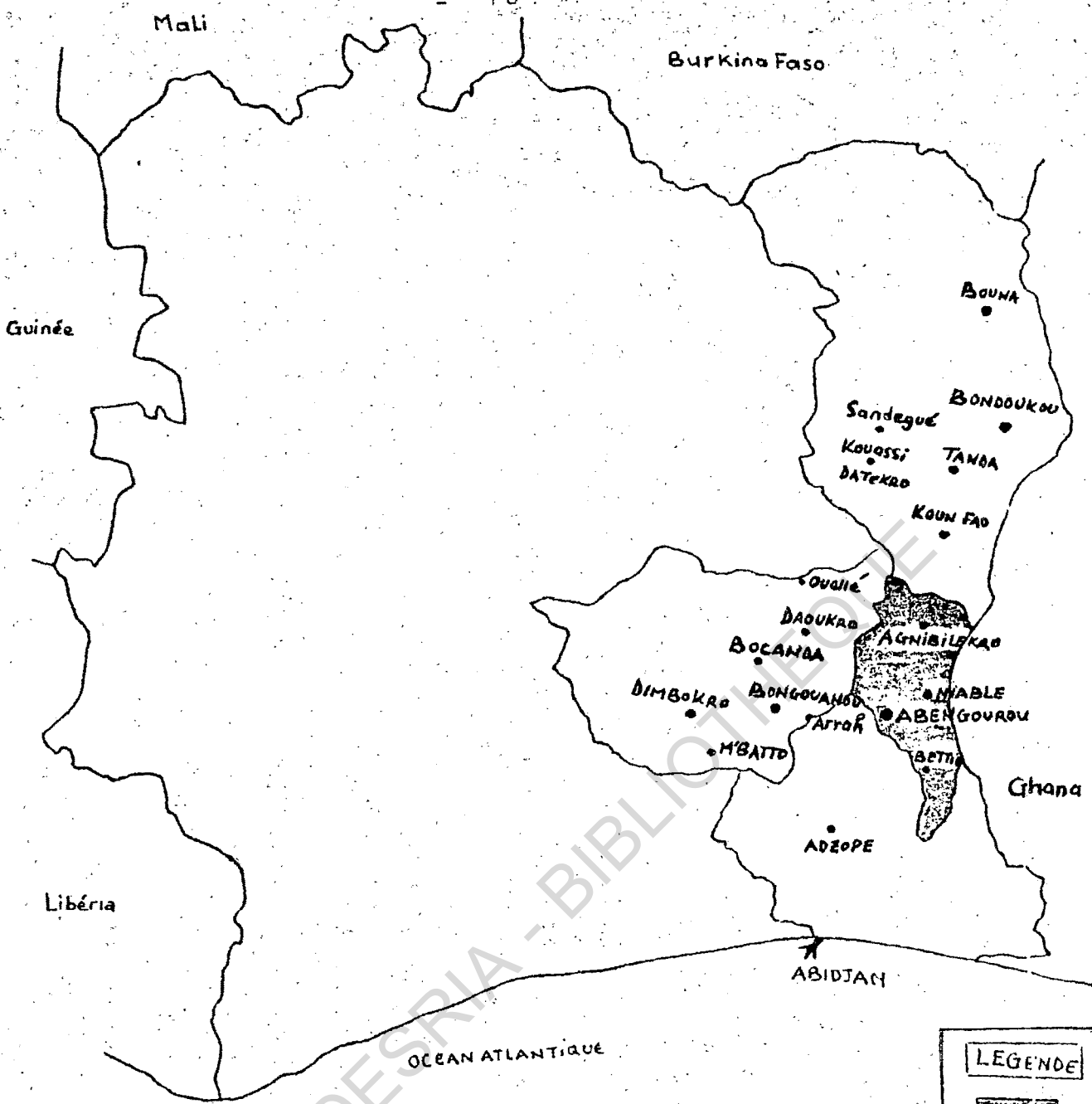
- Le 1er porte sur l'importance de l'organisation du mouvement coopératif et des principales activités des GVC du département d'Abengourou ;

- le 2è a trait à l'appréciation du mouvement coopératif dans le département d'Abengourou ;

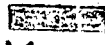

- le 3è porte sur les actions en faveur du développement rural et les suggestions et perspectives d'avenir.

Notes (1) La recherche de la documentation a constitué un handicap véritable à notre étude tant les ouvrages concernant l'économie ivoirienne et son Agriculture sont rares. Il n'existe presque pas de livre mais de simples rapports qui ont la plupart du temps un caractère purement administratif et para-administratif. Ce qui a donné lieu, à certains niveaux à de légères contradictions sur les données statistiques et sur les informations.

Nous avons été tout de même soulagé par l'abondance des revues et journaux qui, heureusement, traitent de l'économie ivoirienne et de son Agriculture en particulier.



Carte n°1 : Le département d'ABENGOUROU
 Ses SOUS/PREFECTURES , ses Limites.

LEGENDE
 Département d'Abengourou
 Sous-Prefectures

ECelle: 1/300000

CHAPITRE I. - IMPORTANCE DE L'ORGANISATION DU MOUVEMENT COOPÉRATIF ET DES PRINCIPALES ACTIVITÉS DES GVC DANS LE DÉPARTEMENT D'ABENGOUROU.

Sachant que l'avenir du pays repose sur l'Agriculture, la République de Côte d'Ivoire, au lendemain de son indépendance devait miser sur l'organisation du mouvement coopératif agricole pour conduire sa politique de développement rural et économique.

En créant des structures adéquates, elle a, non pas sans le vouloir, permis la prolifération des cultures d'exportation notamment le café, le cacao et le coton. Aussi les principales activités des GVC mis en place devaient-elles tourner désormais autour de ces denrées industrielles, car source de devises pour le pays d'abord et surtout pour la promotion du monde paysan.

Section 1 : L'organisation du mouvement coopératif dans le département d'Abengourou.

Notre étude s'intéressera, dans section 1, à l'encadrement coopératif dans un premier temps afin d'en mesurer son importance et ensuite au système formation et visites mis en place à la SATMACI.

PARAGRAPHE 1 : L'encadrement du mouvement coopératif et le système formation et visites à la SATMACI.

I. - Encadrement du mouvement coopératif :

Créée au sein du Ministère de l'Agriculture, la Direction de la Mutualité et de la Coopération, qui a la lourde charge de promouvoir et coordonner la relance du mouvement coopératif en République de Côte d'Ivoire, ne peut intervenir qu'au niveau de la conception des programmes de manière globale, de leur contrôle et suivi ou de l'exécution de certains programmes comme la formation d'agents et de coopérateurs ou l'encadrement d'organisations coopératives qui ne bénéficient pas de suivi de sociétés d'Etat (S.O.D.E). ou d'administration spécialisée.

Au niveau du département d'Abengourou l'exécution des programmes de la DMC est confiée à la Société d'Assistance Technique pour la Modernisation Agricole de la Côte d'Ivoire (SATMACI).

Abengourou constitue la Direction Régionale de l'Est qui regroupe 4 zones :

- ABENGOUROU
- BONGOUANOU
- DAOUKRO
- TANDA.

La zone d'Abengourou comprend 4 sous-préfectures dont :

- ABENGOUROU
- AGNIBILEKRO
- BETTIE
- NIABLE.

Toute la procédure d'encadrement de la production du cacao et du café revient à la zone d'Abengourou pour la Direction Régionale de l'Est ainsi que l'encadrement des GVC. C'est donc le lieu de dire quelle est l'action de la SATMACI au niveau du département et en quoi elle consiste.

La SATMACI assure le suivi des producteurs surtout du cacao et du café, facilite l'équipement des planteurs en inputs, matériels et produits notamment les boutures, les engrais, les insecticides par des prêts groupés, forme les responsables des GVC, animateurs et mécaniciens villageois.

Avec l'introduction du système Formation et visites, la SATMACI oriente aujourd'hui sa politique sur la formation des coopérateurs à l'acquisition des connaissances professionnelles (pesée, comptabilité) pour une meilleure responsabilisation des GVC.

Notons cependant que, l'action de la SATMACI dans ce département est axée de plus en plus vers la consolidation des GVC

.../...

de base, l'intégration des vivriers à la gamme des produits commercialisés par les GVC et surtout l'extension des activités des groupements coopératifs par l'incorporation du secteur production.

Pour arriver à cette fin, l'appui logistique aux coopérateurs est assuré par les Conseillers de Gestion des Groupements (C.G.G.) qui ont la charge d'apprécier de façon objective et judicieuse les composantes de l'exploitation de chaque coopérateur et les traduire en besoins de facteurs de production qui seront communiqués à la hiérarchie pour acheminement à l'organisme de financement. C'est également les GVC qui sont les principaux promoteurs des achats regroupés au niveau des GVC.

Après avoir parlé des contributions réelles de la SATMACI nous allons essayer de définir ce qu'est le système Formation et visites à la SATMACI.

II. - Le système Formation et visites à la SATMACI.

Ce système nouveau vient compléter et rendre plus opérationnelle l'action déjà très difficile de la SATMACI.

En quoi consiste-t-il ?

A/ - Origine et missions .

Elaboré par Monsieur BENOR, expert de la Banque Mondiale, ce système est un type d'encadrement qui a d'abord été expérimenté en Asie du Sud-Est avant d'être introduit en Afrique Noire. Editée sous le titre "Vulgarisation Agricole : le système Formation et Visites", l'expérience de Monsieur BENOR fut introduite en 1980 au Burkina-Faso, en 1982, au Kenya et en 1984 en Côte d'Ivoire.

C'est seulement à partir de 1986 que la SATMACI accepte ce type d'encadrement après analyse des résultats de 2 zones pilotes dont l'une à Man et l'autre à Abengourou en 1985. Au niveau du département, ce système permet de responsabiliser le paysan pour

.../...

une meilleure amélioration de sa production, de spécialiser surtout le personnel technique pour être plus performant grâce à une formation et une assistance soutenue par les superviseurs et enfin de former ainsi un grand nombre de paysans aux techniques et méthodes modernes vulgarisés.

Comment ce système est-il organisé au niveau du département d'Abengourou ?

B/ - Organisation du Système Formation et Visites au niveau du département d'Abengourou.

A l'issue de la mise en place de ce système, le personnel de l'encadrement coopératif se présente comme suit :

- au niveau de la Direction Régionale, un chef de section coopération au chef-lieu de la Direction Régionale, qui a pour charge la coordination de toutes les activités coopératives ;
- au niveau de la zone, il y a un chef de zone adjoint coopération (CZA coop) et un technicien spécialisé coopération (TS coop) ;
- Au niveau des secteurs, il y a un conseiller de gestion des groupements (C.G.G.) pour normalement 15 GVC.

Notons cependant que la Section Coopération de l'Est couvre toute la Direction Régionale qui comprend les 4 zones précitées au paragraphe I.

Au plan administratif, la section coopération couvre les départements et sous/préfectures suivant :

.../...

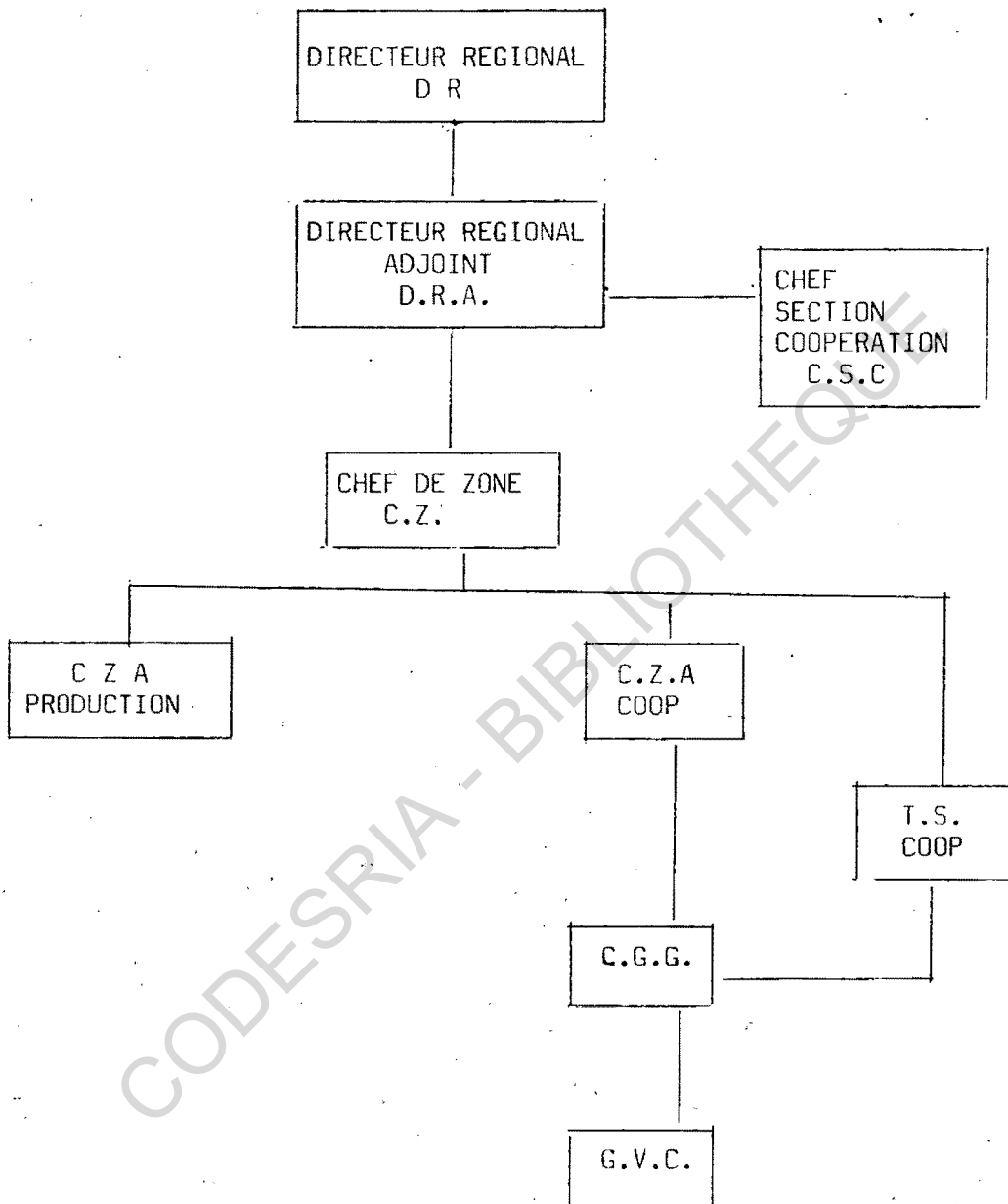
Tableau n° 1 : Les différentes zones de la Direction Régionale

ZONES	DEPARTEMENTS	SOUS-PREFECTURES
ABENGOUROU	ABENGOUROU	- Abengourou - Agnibilékro - Bettié - Niablé
BONGOUANOU	BONGOUANOU	- Bongouanou - Arrah - M'Batto
DAOUKRO	DIMBOKRO	- Dimbokro - Bocanda
	M'BAHIAKRO	- M'Bahiakro - Prikro
	DAOUKRO	- Daoukro - Cuellé
TANDA	BONDOUGOU	- Bondoukou - Sandegué
	TANDA	- Tanda - Koun Fao - Kouassi Datekro
TOTAUX	7	18

Ainsi la section coopération de la Direction Régionale de l'Est couvre en tout 7 départements pour 18 sous-préfectures.

Aussi l'organigramme au niveau de la section coopération pour la zone d'Abengourou se présente-t-il comme suit :

L'organigramme de la section coopération au niveau de la zone d'Abengourou.



Après avoir fait connaissance avec l'organisation du système Formation et visites, nous allons maintenant nous intéresser à l'organisation et au fonctionnement des GVC au niveau du département d'Abengourou dans le paragraphe suivant :

...../.....

**PARAGRAPHE 2. - L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES
GVC DU DEPARTEMENT D'ABENGOUROU.**

Lorsqu'il est question de l'organisation des GVC, il vient tout de suite à l'esprit du lecteur, quel cadre juridique et quelle structure régissent le mouvement coopératif. La 1ère partie de ce paragraphe porte en effet sur l'organisation des GVC à Abengourou et la 2ème partie aura trait quant à elle, au fonctionnement des GVC du département.

I. - L'organisation des GVC dans le département d'Abengourou.

Nous nous intéresserons ici à l'aspect juridique du mouvement coopératif et l'administration d'un GVC au niveau régional.

A/ - LE STATUT JURIDIQUE DU GVC (*).

Le mouvement coopératif ivoirien bénéficie de la loi 66-251 du 5 Août 1966 modifiée en certains de ses articles par la loi 72-853 du 2 Septembre 1972 donnant ainsi pleine capacité juridique au GVC en tant que personne morale.

Initialement prévu pour une durée de 3 ans, avant dissolution ou agrément comme coopérative, le GVC va évoluer vers un statut plus autonome avec sa propre identité et devenir en fait la base même du mouvement coopératif ivoirien.

L'initiative de la création d'un GVC revient aux promoteurs villageois : au moins 7 personnes peuvent créer un GVC. L'adhésion est libre, tous les villageois n'étant pas forcément membres du GVC. Pour constituer un GVC, un dossier comprenant notamment les statuts et le procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive doit être remis au service compétent du Ministère de l'agriculture qui délivre un récipissé. Les GVC qui ne sont pas

(*) Dossier du vendredi 6-11-/3/86,
GVC Base du Mouvement coopératif ivoirien.

enregistrés mais fonctionnant tout de même sont dits "informels".

B/ - 1'ADMINISTRATION DU GVC.

La structure spatiale du mouvement coopératif est fondée sur les structures traditionnelles telles le village et l'administration (pays rural, sous-préfecture, préfecture, région). Le cadre d'évolution du GVC reste par contre le village, car c'est à ce niveau que se trouve la communauté rurale de base ayant des intérêts communs et une activité principale et commune qui est l'agriculture. Au niveau du village donc, chaque GVC est dirigé par un conseil d'administration élu parmi les membres par l'assemblée générale. Il comprend 3 à 11 membres dont un président, un trésorier et un secrétaire. C'est le conseil d'administration qui constitue l'équipe effective d'animation et de direction du GVC.

Mais comment fonctionne le GVC au niveau du village ? C'est ce que nous allons montrer dans la seconde partie de notre paragraphe.

II. - Le fonctionnement du GVC.

Au niveau du département d'Abengourou, l'action coopérative en faveur du producteur de café et cacao a pour principe de base de permettre aux paysans regroupés en GVC de prendre en charge la commercialisation primaire de leurs produits : il s'agit :

- du ramassage et de la collecte des produits des coopérateurs ;
- de la manutention et de l'entreposage au village ;
- de la rémunération des opérateurs pour l'achat des produits des coopérateurs aux prix garantis bord champ ;
- de l'acheminement et de la vente des produits aux usines de conditionnement et d'exportation.

Ainsi si les paysans réalisent ces opérations par le biais

.../...

de leur GVC, ils bénéficient d'une part de la prime prévue par les différentiels **café et cacao** initié à cet effet, d'autre part, du remboursement des frais de transport des produits des centres de collecte aux usines et au port sur présentation de la lettre de voiture.

Le GVC n'ayant pas les mêmes possibilités financières, il est donc laissé à chacun des GVC du département d'effectuer les opérations qu'il se sent capable de réaliser lui-même. Ainsi donc, certains GVC disposant du matériel professionnel adéquat (bascule, magasin, camions) réalisent l'ensemble des opérations rémunérées par le différentiel et perçoivent ainsi la totalité de la prime.

Que produisent donc les GVC du département d'Abengourou ? Nous essayerons de répondre, dans la section suivante qui a trait aux activités des GVC du département, à cette question.

Section 2 : Les principales activités des GVC dans le département d'Abengourou.

Les groupements à vocation coopérative pour jouer pleinement leur rôle d'instrument de développement devraient embrasser toutes les activités allant de la production à la commercialisation en passant par la transformation primaire des produits. Tel n'est malheureusement pas le cas dans le département d'Abengourou. Il appert même que cet objectif tant souhaité au niveau de l'Etat qu'à celui des paysans eux-mêmes est loin d'être atteint.

PARAGRAPHE 1. - LA PRODUCTION.

A l'instar des GVC des régions de l'Ouest et du Centre de la Côte d'Ivoire, du fait de l'existence des anciens blocs SATMACI et où on assiste quelquefois à des changements de mentalité qui se traduisent par l'acquisition en commun des facteurs de production, les GVC du département d'Abengourou, malgré les

efforts d'animation et de sensibilisation des agents de la SATMACI et du Ministère de l'Agriculture, n'exercent pas franchement l'activité production. Mais on peut noter qu'avec la politique nouvelle d'installation des jeunes agriculteurs modernes dans la région, de véritables GVC de production de vivriers et qui appliqueront l'adéquation production-commercialisation pourront bientôt voir jour ; l'essentiel des produits étant pour l'instant le café et le cacao ;

PARAGRAPHE 2. - LA COMMERCIALISATION.

L'activité principale des GVC du département d'Abengourou s'articule essentiellement autour du groupage et de la vente en commun des produits des membres ;

PARAGRAPHE 3. - L'APPROVISIONNEMENT EN EQUIPEMENTS AGRICOLES.

Dans le département d'Abengourou, l'acquisition en commun des facteurs de production et du matériel de traitement par le canal des GVC est encore au stade de sensibilisation malgré l'émergence de certains GVC qui ont pu réaliser en commun des investissements socio-professionnels d'importante valeur tels que des véhicules de transport, des magasins de stockage, des bascules etc...

L'essentiel de ces opérations ne peuvent être effectuées sans moyens financiers. Comment les GVC du département réalisent-ils le financement de ses campagnes agricoles ? Le paragraphe 4 permettra de faire lumière sur cette question,

PARAGRAPHE 4. - LE FINANCEMENT DES GVC DU DEPARTEMENT D'ABENGOUROU.

Comme tout autre besoin de toute activité socio-économique, les besoins de l'agriculture apparaissent à travers les GVC. L'Etat ivoirien conscient du problème, ne ménage aucun effort pour encourager ce secteur d'activité. C'est la raison pour laquelle il préconise des voies et moyens afin que chaque groupement à vocation coopérative devienne autonome ayant ses propres

fonds pour la satisfaction de ses besoins. Mais l'apprentissage est encore long. Ainsi tout organisme financier peut accorder son concours à ce secteur dans le financement de ses activités. C'est pourquoi le gouvernement ivoirien exhorte les banques commerciales à participer à l'épanouissement du secteur de l'agriculture en Côte d'Ivoire. Ce fut d'ailleurs le souci des autorités monétaires de l'UMOA qui par la réforme de 1975 supprimaient la distinction entre les Banques de Développement et Banques Commerciales. Mais la pratique en est que malgré une politique sélective de crédit, la part du financement des banques commerciales dans le secteur primaire est demeurée faible et, ce, pour diverses raisons qui sont les suivantes :

- risque élevé au niveau de la production ;
- secteur de l'agriculture pas très organisé (l'organisation professionnelle étant presque inexistante) ;
- manque de technicité des opérateurs du secteur ;
- prix d'achat non rémunérateur ; ce qui confère une faible rentabilité.

Aujourd'hui, les paysans du département d'Abengourou pour le financement de leurs activités ont recours aux opérateurs suivants :

- La Banque Nationale pour le Développement Agricole (BNDA)
- les exportateurs de produits agricoles ;
- les acheteurs privés de produits agricoles.

I. - La Banque Nationale pour le Développement Agricole :

Fort convaincues que le succès du pays repose sur l'agriculture, les autorités ivoiriennes prirent le risque en faisant fi des raisons précitées et mirent en place en 1968, la Banque Nationale pour le développement agricole (BNDA). C'est donc cette banque qui est, au niveau du département d'Abengourou le premier partenaire des GVC habilité à apporter son concours technique ou financier pour la réalisation de tout projet de nature à

.../...

promouvoir le développement rural.

Au niveau du département, cette banque a développé une activité de crédit et une activité de collecte de l'épargne.

Ainsi l'activité de crédit comprend :

- des prêts d'investissements et d'équipements destinés à la création d'exploitations agricoles et à l'acquisition de machines, de matériel et outillage agricoles ;
- des frais de faisance-valeur destinés au financement des besoins courants d'exploitation ;
- des prêts de commercialisation pour la collecte des produits agricoles notamment le café et le cacao ;
- des prêts de soudure qui couvrent le besoin courant des paysans pendant la période de soudure ; les garanties demandées dans l'octroi de ces prêts sont de sûretés classiques (aval et caution solidaire dans le cas d'un GVC).

Pour la mobilisation de l'épargne, la BNDA propose des formules adaptées qui sont :

- le compte de dépôt à vue
- le dépôt à terme
- le compte d'épargne simple
- le plan épargne-logement
- le plan épargne-production (pour investir plus tard dans l'agriculture)

La BNDA procède à un financement sélectif des opérations. Elle traite avec les petites et moyennes entreprises agricoles (PMEA) et les organisations coopératives telles que les GVC. Les prêts accordés aux GVC pour l'achat du matériel et outillage agricoles ont une durée minimum de remboursement de 3 ans avec un taux d'intérêt d'environ 17 %. Quant aux prêts de soudure, le taux d'intérêt est de 10% et pour les prêts de campagne ou de

.../...

commercialisation pour la collecte des produits agricoles, la durée de remboursement est de 1 an avec un taux d'intérêt de 13%. si le prêt est supérieur à 5.000.000 de Francs, il est dit réescompté et le taux d'intérêt augmente. La raison est simple. La BNDA s'adresse à la BCEAO (Banque Centrale pour les Etats de l'Afrique de l'Ouest) qui à son tour ajoute un taux d'intérêt de l'ordre de 3 ou 4 %, lequel taux d'intérêt sera pris en compte par la BNDA dans des prêts aux GVC.

Mais un problème existe au niveau des prêts de la BNDA. Non seulement les taux d'intérêt sont élevés mais les prêts sont en général très tardifs ; ce qui entrave le bon fonctionnement des GVC et des exploitations agricoles.

C'est aujourd'hui la raison qui conduit les paysans et les GVC à se tourner vers les exportateurs et les acheteurs privés de produits agricoles.

II. Les exportateurs de produits agricoles.

Pour éviter les "tracasseries" administratives des banques, les GVC s'adressent le plus souvent à certains exportateurs de produits agricoles. Ceux-ci accordent généralement 2 sortes de prêts : il s'agit du mandat et des avances sur chargement.

Le mandat est une somme d'argent accordée par les exportateurs aux groupements ou aux unions des GVC de création récente pour leur permettre de démarrer leurs activités d'exploitation agricole : il s'agit de frais de carburant, du salaire du personnel etc... la somme empruntée est remboursable à la fin de la campagne sans taux d'intérêt si bien que des mesures de sécurité sont prises : les exportateurs ne remettent la commission globale aux membres des GVC que lorsque le remboursement intégral du mandat a été effectué.

.../...

Les avances sur chargement étant une somme demandée par les GVC à l'exportateur pendant la campagne et qui renouvelle ce prêt qu'à condition qu'un volume de produits équivalent lui est livré.

Généralement, il est constaté au niveau du département que presque l'intégralité des GVC s'adresse aux exportateurs; les entrées d'argent étant sûres et moins onéreuses.

En dehors des exportateurs, les paysans peuvent également s'adresser aux acheteurs privés de produits agricoles malgré leurs pratiques quelquefois illégales.

III. - Les acheteurs privés de produits agricoles.

Les paysans et certains petits GVC peuvent compter sur le concours des acheteurs privés pour financer leurs activités agricoles. Ce sont des agents économiques qui utilisent fréquemment des "pisteurs" qui sont des intermédiaires pour l'achat des produits dans les villages. Les acheteurs privés n'appliquent aucun taux d'intérêt aux prêts octroyés aux paysans et aux GVC. Il s'agit généralement de prêts de soudure, d'écolage et d'équipements agricoles.

Mais il est souvent constaté qu'avec ces agents économiques, le différentiel qui devait revenir aux paysans n'est presque jamais respecté ou presque inexistant. Si l'acheteur privé est en situation de monopole dans un village, il donne un différentiel qui dépasse rarement 5 Francs contre 18 Francs par kilogramme pour le cacao et 3 Francs contre 7 francs par kilogramme pour le café ; et dans le pire des cas, le différentiel n'est pas du tout donné aux paysans. Cette politique illégale est à déplorer et à réprimer par la loi mais certains paysans ont encore recours à ces agents économiques car la perception de l'argent des ventes du

.../...

cacao et du café est immédiate.

Il est même arrivé de constater que dans certains villages, la concurrence des GVC pousse les acheteurs privés à donner un différentiel de 20 Francs contre 18 Francs par kilogramme pour le cacao. certes cette pratique profite à ceux qui s'adressent à ces agents mais il y a lieu de dénoncer cet état de fait. Ce comportement, s'il continue, entraînera la désagrégation du mouvement coopératif au niveau du département.

C'est la raison pour laquelle les GVC doivent être forts et les membres solidaires afin de constituer des réserves nécessaires les mettant à l'abri de toutes spéculations grâce à la perception des commissions. Mais qu'est-ce qu'une commission et pourquoi le pouvoir publique fait-il de cela un droit du planteur ?

Le paragraphe 5 nous situera sur ces question ayant trait aux commissions que perçoivent les producteurs agricoles.

PARAGRAPHE 5. -LES COMMISSIONS.

La commission ou encore différentiel de commercialisation est conçue par l'Etat ivoirien pour encourager les GVC à réaliser le travail de groupage des produits mais surtout pour permettre une autonomie aux GVC grâce à une excellente surface financière.

La commission correspond aussi à certaines dépenses que le GVC doit supporter :

- rémunération ou frais du personnel à l'occasion de la commercialisation (peseur, caissier-comptable,...)
- équipements pour organiser le marché (machines à calculer, balances, fournitures comptables...)
- autres charges comme les sacheries.

Un effort véritable est fourni au niveau du département d'Abengourou afin que les GVC restent bien gérés, le matériel

bien entretenu, le marché bien organisé, l'utilisation des manœuvres réduite et que les coopérateurs participent volontairement et au maximum aux travaux. C'est ce qui peut permettre aux GVC de réaliser un excédant important. Les résultats à cet effet sont flatteurs mais réels (cf. chapitre II section 2 - paragraphe 2).

Au niveau du département, il n'y a pas que la commission comme le seul moyen pour le GVC d'obtenir l'excédent : la différence de poids, le trop perçu et les recettes diverses comme la lettre de voiture, la location du matériel du GVC etc... c'est cet ensemble qui est connu sous l'appellation de ristourne. Ce principe, trouvé par un pionnier de Rochdale en Angleterre nommé Charles Howard oppose la société coopérative à la société capitaliste :

"Dans une société capitaliste, les bénéfices enfin d'exercice sont répartis entre les détenteurs des capitaux au prorata de leurs actions. Dans une société coopérative, "les excédents ou trop perçus d'exercice" (on ne parle pas de bénéfices en matière de coopérative) retournent à ceux qui ont réalisé des opérations avec la coopérative et au prorata de celles-ci": c'est la ristourne (*).

C'est à l'issue d'une assemblée générale que le Conseil d'administration en accord avec les membres du GVC fixe le montant des réserves qui constituent une économie faite sur les excédents (différence entre ce que le GVC a gagné et ce qu'il a dépensé pour faire son travail au cours de la campagne). Les réserves permettent d'augmenter les fonds propres du GVC. Son autonomie dépendra alors de l'importance des fonds épargnés.

Malheureusement, la presque totalité des commissions est partagée entre les membres du GVC et c'est le perpétuel recommencement au niveau de certains groupements.

(*) Louis COUTANT "L'évolution du droit coopératif" P. 207

CONCLUSION.

Le mouvement coopératif dans le département d'Abengourou par ses structures et ces principales activités est sûrement le facteur le plus important dans la dynamique de son développement rural . Il doit s'étendre à toute la région, à tous les villages.

Comparé au mouvement non coopératif traditionnel, le GVC est plus efficace. Il ne constitue certes pas un **syndicat** chargé plutôt de régler les problèmes de salaires et de conditions de travail, le GVC s'attaque plus précisément aux racines des problèmes. Le GVC permet aux paysans d'être responsables devant leurs problèmes et d'y apporter des solutions adéquates.

Le GVC permet ainsi de remplir une fonction économique en regroupant les produits de ses membres et en les vendant à un prix plus rémunérateur ou permettant d'acheter en gros pour obtenir un prix de gros ou un rabais substantiel. Le GVC réalise beaucoup plus d'économie qu'un exploitant individuel.

Le GVC joue un plus grand rôle technique et social par rapport au mouvement traditionnel non coopératif : il permet l'éducation et la formation de ses membres.

Enfin, le GVC réalise des économies pour lui-même et ses membres, mais il reste à faire au niveau de la gestion des commissions.

Malgré cela et malgré une organisation certainement encore perfectible, ce premier CHAPITRE laisse transparaître l'importance des résultats obtenus par le mouvement coopératif, tant **sur** le plan économique que **sur** le plan social. Ce sont ces **résultats** que nous allons **essayer** d'analyser plus en détail dans les pages qui vont suivre.

CHAPITRE II. - L'APPRECIATION DE RESULTATS DU MOUVEMENT COOPERATIF DANS LE DEPARTEMENT D'ABENGOUROU.

Modestement commencé aux environs de 1969, le mouvement coopératif dans le département d'Abengourou est aujourd'hui à une phase de transition.

Parti très tôt de 2 GVC, nous sommes actuellement devant un nombre prétorique de groupements. Cette adhésion large des populations de l'indénié est en partie due aux efforts d'animation des autorités administratives nationales mais surtout aux avantages rattachés à l'action commune des coopérateurs.

Dans ce chapitre, l'analyse des données statistiques recueillies à la Direction Régionale de l'Est de la SATMACI, statistiques concernant la zone d'Abengourou pour une période de 10 ans (1978 -1979 à 1987-1988) permettra de mesurer l'impact des GVC dans le développement économique et social du département.

Aussi notre étude portera-t-elle ici sur l'encadrement du mouvement coopératif par la SATMACI, un organisme qui n'a rien à avoir avec les structures d'organisation villageoises ; nous analyserons ensuite comment s'effectue la commercialisation en commun des produits par les coopérateurs du GVC quant au financement de la campagne agricole ; l'étude nous conduira aux avantages du regroupement des produits par le truchement d'un GVC ; enfin, nous terminerons ce chapitre en mettant en évidence les problèmes que rencontre encore aujourd'hui l'organisation du mouvement coopératif dans le département d'Abengourou

Section 1. - L'encadrement des GVC.

Convaincues que le bon fonctionnement des groupements coopératifs passe avant tout par un encadrement soutenu et de qualité, les autorités ivoiriennes, dès la création en 1969 du

.../...

Centre National de Promotion des Entreprises Coopératives (CENAPEC), entrevoyaient déjà les succès du secteur agricole. L'instabilité des structures d'encadrement montrera, non pas le désintéressement, mais plutôt l'importance que revêt l'agriculture dans l'épanouissement de la Côte d'Ivoire. La mise en place en 1981 de la Direction de la Mutualité et de la Coopération (DMC) qui va intégrer en son sein tout ou partie des agents des Sociétés d'Etat (SODE) dissoutes, va avoir la lourde responsabilité de conduire la politique agricole ivoirienne, dont l'objectif est la formation et la création de véritables entreprises coopératives par le groupement des GVC de base en unions, qui par la mise en commun des ressources (financières et humaines) devraient pouvoir acquérir et gérer l'équipement professionnel et prendre totalement en charge toutes les activités de commercialisation, d'approvisionnement des facteurs de production et de distribution du crédit au profit des GVC de base.

PARAGRAPHE 1.- L'encadrement proprement dit.

L'encadrement au niveau de la zone d'Abengourou, qui regroupe 4 sous-préfectures, est assuré par la SATMACI qui, depuis 1973 menait conjointement à l'Office National de la Promotion Rurale (ONPR) dissout et remplacé en 1981 par la DMC, une action de promotion coopérative.

Au niveau de chaque sous-préfecture, la répartition est la suivante :

Tableau n° 2. - Situation actuelle des GVC

Sous-préfectures	Nombre de GVC	Nombre d'adhérants	GVC Formels	GVC informels
ABENGOUROU	70	3 733	56	14
AGNIBILEKRO	45	1 860	15	30
BETTIE	8	66	7	1
NIABLE	9	878	4	5
TOTAUX	132	5 537	82	50

Source : Rapport annuel zone Abengourou SATMACI DR-EST (1988).

Rappel : Toutes les sous-préfectures de la zone ne comptent que des GVC de commercialisation du café-cacao.

Au départ la SATMACI n'avait qu'un agent par sous-préfecture.

Avec l'avènement du nouveau système " Système Formation et Visites", tous les agents de la SATMACI sont regroupés au Chef-lieu de la Direction Régionale de l'Est c'est-à-dire à Abengourou. Toutes ses interventions sur le terrain sont coordonnées à partir d'Abengourou.

La section coopération de la zone compte 5 Conseillers de Gestion de Groupement (CGG) au lieu de 8, dont le service a réellement besoin pour un encadrement adéquat de tout le département. La SATMACI ne couvre aujourd'hui seulement que 79 GVC, soit 59 % de l'effectif total.

Vu l'importance du secteur agricole et de la coopération il serait nécessaire d'accroître le nombre des C.G.G. pour que toute la région d'Abengourou soit entièrement couverte.

PARAGRAPHE 2. - La formation du personnel des GVC

Ces dernières années, la Direction de la Mutualité et de la Coopération, dans le cadre de sa politique de promotion rurale, organise des séminaires, pour la plupart hors de la zone d'Abengourou, pour la formation des dirigeants et des caissiers-comptables des GVC. les thèmes ont porté souvent sur :

- les principes coopératifs
- les Droits et obligations des Dirigeants
- les Droits et obligations du Coopérateur
- les Droits et obligations du caissier-comptable
- les techniques de pesée et qualité des produits ;
- l'importance de la comptabilité :

: La tenue des documents administratifs et comptables

.../...

- la notion du patrimoine du GVC
- la bonne gestion du GVC.

Ainsi donc à la dernière session de Novembre-Décembre 1988, 96 dirigeants ont pris part au séminaire portant ainsi à 205 le nombre total, car 109 personnes avaient déjà reçu une formation lors des 3 sessions qui s'étaient déroulées successivement du 10 au 26 Novembre 1987.

La zone d'Abengourou compte aujourd'hui 52 caissiers-comptables formés pour la gestion des GVC. Ainsi donc pour permettre aux agents d'encadrement de suivre les activités des groupements, ces caissiers-comptables ont été initiés à l'établissement de bilans et de comptes d'exploitations.

Au terme de l'exercice 1987/88, 33 comptes d'exploitation et 7 bilans ont été réalisés (*). Mais la presque totalité des comptes d'exploitation portent des résultats excédentaires.

Aux dires des Agents du service de la coopération de la Direction Régionale d'Abengourou de la SATMACI, ces résultats ne reflètent pas la réalité : certains-caissiers n'enregistrent pas toutes les données ou même encore certains dirigeants ne communiquent pas toutes les opérations aux caissiers-comptables.

Le pari est presque gagné par la DMC quant à la sensibilisation et l'animation du monde rural. Mais des constats méritent d'être mis au jour. Ainsi donc, les dirigeants des GVC que nous avons visités et certains responsables de l'encadrement des paysans déplorent la période choisie par la DMC pour la formation qui est non conforme aux activités des GVC car se situant entre les mois de Novembre et Décembre c'est-à-dire en pleine campagne agricole.

Les paysans souhaiteraient entre autre que la formation se déroule à Abengourou, chef-lieu de la Direction Régionale de l'Est,

(*) Rapport annuel SATMACI zone d'Abengourou 87/88

la ville de BINGERVILLE (Sud de la Côte d'Ivoire) choisie comme cadre de la Formation étant loin des réalités économiques et sociales du Royaume INDENIE.

Il a été constaté par ailleurs, un manque du suivi des comptables formés et aussi un manque de supports pédagogiques pour les sessions de formation précédentes.

Outre ces petites remarques, l'intervention de l'Etat qui est certes maîtrisée au niveau de quelques GVC doit évoluer pour correspondre au souci de responsabilisation accrue des différents agents économiques à savoir les producteurs, les usiniers, les transportateurs et les exportateurs.

Section 2. - La commercialisation du café et du cacao.

C'est pour répondre aux besoins immédiats des producteurs qui étaient totalement dépendants, pour la commercialisation de leurs produits, d'intermédiaires aux pratiques commerciales souvent douteuses, que l'Etat ivoirien dès 1969 initia le mouvement coopératif dans la zone d'Abengourou. Depuis lors, les paysans choisissent eux-mêmes leur acheteur de produits, négocient le partage de la ristourne, contrôlent le poids et le prix. Les producteurs deviennent ainsi responsables et solidaires pour la défense de leurs intérêts.

Aujourd'hui, de très nombreux GVC se sont progressivement substitués aux intermédiaires pour assurer eux-mêmes la collecte et le groupage, la pesée, le stockage, le transport des produits pour le compte de leurs membres.

Pour la campagne 1984/1985, le département d'Abengourou qui ne comptait que 74 GVC pour 4 384 adhérents vendait pour

- le café : 4.401,377 tonnes	} 9.550,956 tonnes (*)
- le cacao : 5.149,579 tonnes	

(*) Rapports annuels zone Abengourou SATMACI DR-Est 1984/1985 et 1987/1988.

Cette année-là, la part des GVC dans la production totale du département s'élevait à 14 %.

Trois ans plutard, c'est-à-dire pour la campagne 1987/1988, les 81 GVC (*) que comptait le département devait produire pour

- le café : 4.022,123 tonnes	} 14.490,605 tonnes.
- le cacao : 10.626,593 tonnes	

Alors que la production totale du département était de :

- Café : 15.451,309 tonnes	} 74. 773,874 tonnes.
- cacao : 59.322,565 tonnes	

La contribution des GVC dans la production du département d'Abengourou était alors de 19 %.

Malgré les moyens non négligeables que déploie l'Etat ivoirien pour doter ce département d'un potentiel agricole des plus enviables, la part des GVC fluctue encore autour de 20 % ; le nombre des GVC augmente mais à un rythme qui est beaucoup plus faible que le développement de la production.

Le souci de l'administration étant de porter la part collectée par les GVC à 50 % les prochaines années, le service de la coopération de la SATMACI oeuvre en ce moment pour regrouper les GVC en unions. C'est ainsi que bientôt sera créé, à NIABLE, une union qui rassemblera tous les groupements de la sous-préfecture. Monsieur YAO FILS PASCAL, lauréat national de la Coupe Nationale du Progrès, président du GVC AHOUNDJO de NIABLE, pense d'ailleurs que l'union permettra aux coopérateurs de faire face aux différents projets d'investissements professionnels et de bénéficier plus facilement des subventions des divers organismes de

(*) Rapports annuels zone Abengourou SATMACI DR- EST 1984/85 et 1987/88.

développement et de l'Etat et d'avoir accès au crédit bancaire.

Aujourd'hui encore, malgré les grands efforts et des producteurs et de l'administration, la système de commercialisation est encore très complexe. Peut être est-ce la raison essentielle qui rend impopulaire la formule coopérative au niveau du département d'Abengourou.

PARAGRAPHE 1. - LE FINANCEMENT DES CAMPAGNES AGRICOLES.

Le regroupement des producteurs en coopérative permet d'avoir facilement accès au crédit des banques et organismes de développement. Les GVC du département n'ayant pas une capacité financière importante ont toujours eu recours au financement extérieur pour financer les activités de leur organisation. Certes, il existe des fonds au sein des groupements qui sont des apports des membres mais, qui ne peuvent servir que de fonds de roulement du GVC. A Abengourou, le partenaire n°1 des paysans était la Banque Nationale pour le Développement Agricole (BNDA) qui, dans sa politique d'intervention, a dès le départ, privilégié le plus le financement des producteurs organisés en groupements et coopératives. Mais depuis un bon nombre d'années, les GVC du département d'Abengourou ont rompu les relations avec la BNDA et préfèrent se tourner vers les exportateurs et les acheteurs particuliers pour obtenir des crédits nécessaires à la commercialisation de leurs produits agricoles ; les producteurs trouvant le crédit de la BNDA difficile du fait des "tracasseries" administratives et surtout le remboursement très onéreux.

Ainsi au titre des exercices 1986/87 et 1987/88, les GVC de la zone d'Abengourou ont-ils bénéficié de la part des exportateurs des prêts de commercialisation dont la répartition est la suivante :

Tableau n° 3 : Situation des prêts 1986/1987 et 1987/1988.

Sous-préfectures	GVC bénéficiaires				Prêts de commercialisation(FCFA)			
	1986 - 1987		1987 - 1988		1986-1987		1987 - 1988	
	Nbre	%	Nombre	%	Montants	%	Montant	%
ABENGOUROU	33	48,53	31	54,40	103.265.182	55,90	154.929.025	67,70
AGNIBILEKRO	27	39,71	18	31,60	53.244.000	28,81	26.900.000	11,75
BETTIE	2	2,94	2	3,51	7.000.000	3,80	5.000.000	2,20
NIABLE	6	8,82	6	10,49	20.300.000	11,49	42.000.000	18,35
TOTAUX	68	100	57	100	184.809.182	100	228.829.025	100

Source : Rapports annuels zone Abengourou SATMACI DR - EST 1986/1987 et 1987-1988.

Au titre de ce même exercice 1987-1988; le montant total des prêts de commercialisation reçus par les GVC de la zone a été de 255.049.717 Francs. Ces financements émanent et des exportateurs et des acheteurs privés mais non de la BNDA. Seuls quelques acheteurs privés n'ont pas encore été totalement, au terme de la campagne 1987- 1988, remboursés.

Selon le rapport annuel de la zone d'Abengourou, 9.288.589 F sont encore dûs par 35 GVC qui avaient reçu des acheteurs privés la somme de 27.199.717 F comme prêts de commercialisation de leurs produits agricoles. C'est surtout grâce aux dispositions nouvelles de la SATMACI que le remboursement par les GVC des prêts qui leur ont été octroyés a été facilité : toutes les commissions des groupements étant désormais domiciliées par chèque barré. Du coup, cette formule permettait non seulement aux paysans de réduire leurs charges mais surtout de renouer les relations avec la Banque de développement donc une mobilisation de l'épargne. Les efforts de sensibilisation des GVC par les agents d'encadrement commencent à porter

.../...

fruits. Les organismes de financement qui étaient au départ réticents quant à la gestion du secteur agricole s'animent. La confiance renaissant, la BNDA pourra-t-elle enfin participer à la promotion du monde paysan dont elle avait reçu la mission en rendant plus souples ses modalités de prêt ?

Les dirigeants des GVC de SANKADIOKRO, AHOOUNDJO de NIABLE, ASSEKRO, APPOISSO pour ne citer que ceux-là sont formels : la BNDA, mettant en place très tardivement des prêts et des fonds de roulement, bloque le bon fonctionnement du mouvement coopératif. Les coopérateurs souhaitent que la banque finance directement les campagnes au lieu de remettre l'argent aux usiniers, qui préfèrent notamment accorder la priorité aux acheteurs, qui à leur tour, placent ces fonds dans les villages ; ce qui freine la production des membres des groupements.

L'attitude de la BNDA pourra se comprendre : la plupart des GVC possèdent des ressources insuffisantes et ne peuvent, de ce fait, faire face à leurs engagements. A cela s'ajoutent des impayés dus aux calamités et aux surendettements des divers groupements. Aujourd'hui encore, les dépôts des paysans restent très faibles. Mais le grand problème est que les GVC ne respectent pas généralement les accords passés entre eux et leurs partenaires financiers et maîtrisent très mal la commercialisation. C'est pourquoi la BNDA refuse de refinancer les GVC débiteurs en cas d'impayés ou de réaménager les échéances.

Aujourd'hui une formule nouvelle doit être pensée pour trouver un remède à cet épineux problème de financement du mouvement coopératif, une formule de crédit qui consisterait à partager la responsabilité entre l'organisme de financement et la structure technique d'encadrement. L'idéal aurait été l'existence du respect des rôles que doit jouer chaque partie concernée dans l'étude, l'octroi, le contrôle, la mise en place et le recouvrement des prêts.

.../...

Ainsi au niveau de l'encadrement technique, la connaissance des exploitations et des groupements aurait été nécessaire. Ces études préalables permettraient alors une garantie sûre pour le financement agricole.

Pour éviter le financement extérieur et être à l'abri de toute spéculation, chaque GVC devrait au premier chef compter sur lui-même. Et pour ce faire, le groupement coopératif devrait faire bon usage des commissions qui lui sont remises après une campagne.

PARAGRAPHE 2. - L'IMPORTANCE DES COMMISSIONS PERCUES.

Dans le département d'Abengourou, le mouvement coopératif a depuis un certain nombre d'années beaucoup de succès grâce à l'importance des commissions que perçoivent les membres des GVC.

L'Etat ivoirien dans sa politique de redynamisation et de l'autopromotion du monde rural, matérialisée par la Coupe Nationale du Progrès récompensant depuis quelque temps les meilleurs groupements, est à la base de cet engouement de la population de l'INDENIE pour son adhésion au mouvement coopératif.

Mais depuis les années 80, la baisse de la production agricole due aux longues sécheresses a considérablement entamé le volume des commissions perçues par les GVC. Aussi avons-nous constaté l'irrégularité de leur volume. Néanmoins, les résultats ont été dans l'ensemble exemplaires car très importants.

Ainsi pour la campagne 1978-1979, la zone d'Abengourou percevait comme montant total des commissions une somme de 119.281.131 Francs pour 88 GVC. Après presque une décennie ce même département recevait lors de la campagne 1987-1988, pour un chiffre d'affaires de 5.280.077.341 Francs, un montant total des commissions de 258.451.947 Francs pour 81 GVC. Ce qui a représenté 19 % de la somme perçue par l'ensemble des producteurs de la zone.

.../...

Les GVC , dans le département d'Abengourou n'ont pas encore satisfait le désir du gouvernement ivoirien. Comme pour la commercialisation du café-cacao, les ristournes tournent autour de 20 %. Ce qui est fort insuffisant quant à la contribution du mouvement coopératif dans le développement économique et social du département.

La mévente des produits par l'Etat ivoirien aura néanmoins eu des conséquences positives sur la formation des GVC : presque toute la production des membres a été écoulée et ont de ce fait perçu l'entièreté de leurs commissions après déduction des emprunts. Par contre les producteurs individuels qui ont livré leurs produits aux acheteurs privés attendent encore la perception des commissions qui, sans aucun doute ne viendront jamais. La contribution du mouvement coopératif dans le département d'Abengourou reste certes encore très faible dans la production totale mais les méthodes incitatives quant à la formation des GVC touchent de plus en plus leurs objectifs : des réalisations socio-professionnelles s'observent çà et là. Les structures villageoises traditionnelles commencent à changer petit à petit et à comprendre les mutations sociales intervenant : la prise de conscience de la masse paysanne est imminente.

PARAGRAPHE 3.-LES REALISATIONS SOCIO-PROFESSIONNELLES.

Selon le professeur K - L. S. KODJO, le développement doit être observé dans le milieu dans lequel nous vivons ; le développement doit plutôt s'articuler autour de nous. Il appert donc nécessaire une connaissance réelle, une compréhension, un contrôle et surtout une maîtrise de notre environnement. Comme l'explique le professeur dans son cours d'économie de développement, l'environnement est un système comportant deux sous-systèmes : le sous-système intérieur et le sous-système extérieur et ces deux sous-systèmes interagissent par le biais du facteur travail. C'est cet ensemble qu'il qualifie d'environnement. De manière continue, le sous-système extérieur c'est-à-dire tout ce qui est en dehors

.../...

de la société, crée des déficits ; le sous-système intérieur qui se réfère à la société et ses caractéristiques, doit percevoir ces déficits, les interpréter puis s'organiser pour répondre au déficit et seul le facteur travail aide à trouver la réponse adéquate.

Et c'est surtout pour que la société traditionnelle s'améliore par elle-même que les instances politiques de la Côte d'Ivoire oeuvrent et intensifient leurs interventions auprès de la population paysanne.

Aujourd'hui, la contribution des GVC aura été déterminante tant les réalisations sociales et professionnelles sont nombreuses et les structures sociales traditionnelles profitent harmonieusement de ces apports extérieurs sans en souffrir.

La presque totalité des GVC utilisent les ristournes pour la réalisation en commun des équipements socio-professionnels et économiques. Mais l'usage des commissions n'est pas encore rationnel si nous devons considérer que les groupements doivent financer eux-mêmes à terme leur production. Au lieu d'observer les instructions de la Direction de la Mutualité et de la Coopération qui consiste à diviser les excédents en 3 parties à savoir :

- la réserve légale, obligatoire par la loi et fixée au minimum au $\frac{3}{20}$ de l'excédent (15 %) ;
- la réserve statutaire fixée à $\frac{1}{20}$ de l'excédent, doit être consacrée à la formation coopérative ;
- la réserve facultative pour le financement des activités exceptionnelles comme par exemple la formation des coopérateurs et gérants au cas où la réserve statutaire ne serait pas prévue ou autre chose, les GVC du département d'Abengourou après avoir fixé le montant de la commission à la fin de la campagne effectuent un partage des ristournes au prorata de la production de chacun de leurs membres, si ces GVC n'ont pas en vue des investissements immédiats.

Malgré ces constats, la totalité des réalisations socio-professionnelles a été l'oeuvre des GVC.

Ainsi donc, les ristournes auront permis, au plan social, la réalisation d'équipements socio-économiques : à titre d'exemple, le GVC d'Appoisso a offert une maternité, une église et une mosquée au village ; à SANKADIOKRO par contre, le GVC a contribué à la construction d'une école de 3 classes, d'une baraque pour les douaniers.

Dans le domaine du social, la contribution des GVC est importante, car réalisant souvent seuls ce qu'un village entier aurait pu faire.

Toujours au plan socio-économique, la participation des GVC aux projets FRAR (Fonds Régionaux d'Aménagement Rural) instaurés par le Gouvernement ivoirien dans l'objectif de l'autopromotion du monde rural, est la plus importante et la plus sûre ; le GVC utilisant les ristournes pour payer la contribution de ses membres.

L'apport des groupements se fait beaucoup ressentir au niveau socio-professionnel. Aujourd'hui, la zone d'Abengourou compte une vingtaine de véhicules qui appartiennent aux GVC, une soixantaine de bascules, une trentaine de magasins et hydromètres : plus question de gaspillage de temps et d'énergie pour satisfaire à un besoin d'un membre ou d'un villageois.

Au terme de la campagne 1986/1987, la situation au niveau de département se présentait comme suit :

Tableau n° 4 : Equipement socio-professionnels : véhicules.

G.V.C.	Nombre	Marque	Valeur d'acquisition	Capacité (tonnes)
<u>S/P Abengourou :</u>				
Anékouadiokro	1	Mercedes	4.500.000	7
Dallo	1	Toyota Stout	2.000.000	2,55
Sankadiokro	1	Isuzu	6.700.000	5
Zinzénou	1	Toyota stout	1 995.000	2,5
Kodjjanan	1	Isuzu	8.652.000	6
Pascalkro	1	Saviem SG4	2 750.000	4
Apprompronou	1	Saviem SG2	7 568.000	3,5
Yakassé	1	Nissan	3.000 000	2,5
"	1	Isuzu SCR	7 440.000	6
Dioulakro Commune	1	"	6 106 500	6
Akatoporékro	1	"	5 040.000	6
Appoisso	2	Saviem SG2	11.000 000	3,5
Appouéba	1	Isuzu SCR	6.700 000	6
Prakro	1	Nissan	3 687.000	2,5
Zaranou	1	Isuzu SCR	6 106.000	6
Ehuasso	1	Toyota Stout	3 400 000	2,5
Bébou	1	Isuzu SCR	3 400.000	6
Apprompron	1	Nissan	3 000 000	2,5
Békiagri	1	Isuzu	don	5
18	20	-	-	-
<u>S/P NIABLE</u>				
Angouakro	1	Isuzu	7 056 000	6
Affalikro	1	Nissan	14 000 000	10
2	2	-	-	-
<u>S/P BETTIE</u>				
Abradinou	1	R.Saviem	4 050 000	3,5
1	1	-	-	-
<u>S/P AGNIBILEKRO</u>				
Tanguelan	1	Saviem SG4	-	2,5
Manzanouan	1	Toyota Stout	-	2,5
Siakakro	1	"	-	2,5
Banguakro	1	"	-	2,5

GVC	Nombre	Marque	Valeur d'acquisition	Capacité
Angnanfoutou	1	R. Saviem	-	3,5
Nianda	1	Toyota Stout	-	2,5
6	6	-	-	-

Source : Rapport annuel SATMACI DR EST Abengourou 1986/1987

Tableau N° 5 : Autres équipements socio-professionnels

Sous-préfecture	Pulvérisateurs	Hygromètres	Bascules	Magasins	Sondes	Atomiseurs
Abengourou	-	16	38	18	50	-
Agnibilekro	4	-	19	4	16	16
Béttié	-	-	2	2	2	-
Niablé	-	3	4	5	9	-

Source : Rapport annuel SATMACI DR-EST Abengourou 1986/1987

Les GVC du département se sont fait sien le mot d'ordre du gouvernement ivoirien en s'équipant de manière à réaliser la presque totalité des activités de commercialisation des produits allant de la collecte aux magasins du village, aux transports ou à la livraison au port autonome d'Abidjan et empochant ainsi l'entièreté des commissions.

Les GVC grâce à ces réalisations socio-économiques et professionnelles ont plus ou moins résolu beaucoup de problèmes posés au monde rural et permettent d'offrir aux paysans des structures modernes d'organisation sociale et économique. A Appoisso par exemple les GVC auront permis la construction d'habitats modernes.

Mais malgré ces résultats spectaculaires, de grands efforts restent à faire afin d'intéresser tous les villages aux principes de la coopération et à ses avantages dont l'un, des non moins

.../...

importants, l'ouverture au crédit bancaire qui fera l'objet de notre étude dans la sous-section suivante, car

- l'un des problèmes qui se présente est qu'aujourd'hui les ristournes des GVC sont toujours utilisées pour seulement la réalisation d'oeuvres sociales alors que dans le village tout le monde n'appartient pas aux GVC. Le technicien face à cette pratique anormale qui, souvent, est à la base de la désorganisation des GVC, essaie plutôt de mettre l'accent sur l'usage de la ristourne à l'acquisition des facteurs de production ;

- l'autre attitude est que malgré l'intervention du technicien, sous la pression de certaines autorités, les ristournes étant utilisées pour des réalisations sociales, les membres des GVC exigent le partage de toute la ristourne.

Dans les deux cas, aucune fraction de la ristourne n'est consacrée à l'achat des intrants (sémences, engrais, pesticides etc...) ; ce qui aurait pour avantage l'amélioration de la production et donc l'augmentation du revenu agricole. C'est la raison qui amène aujourd'hui les agents d'encadrement à insister sur l'importance de la constitution des réserves ainsi que leur usage rationnel pour l'acquisition des facteurs de production.

PARAGRAPHE 4. - L'OUVERTURE AU CREDIT BANCAIRE.

Le cadre d'évolution de la masse paysanne est le village. Un monde dont l'organisation sociale est souvent opposée au modernisme. Lorsque par exemple un individu doit quelque chose à un autre, le remboursement se fait par nature ou par espèces. Si un monsieur X doit à monsieur Y un mouton, monsieur X qui ne peut rembourser le mouton peut aller travailler dans la plantation de Y en compensation de la valeur du mouton emprunté : pas besoin forcément de constituer un groupe pour faire une telle opération. Dans le monde moderne, cette pratique se trouve révolue. L'octroi d'un crédit consiste à un engagement entre deux partis. Le remboursement se fait au prix d'utilisation du capital emprunté et à la fin de la période déterminée et convenue.

Dans tous les cas, le crédit permet de se procurer des biens

.../...

qu'on ne peut acquérir tout seul dans un temps très court.

L'adhésion à un groupement permet souvent de faciliter l'obtention du crédit dans des conditions meilleures, car alors que des garanties réelles et personnelles sont exigées par les institutions financières à tout demandeur de crédit, aucune sûreté réelle n'est exigée des GVC à l'exclusion de certains gages sur les véhicules pour les prêts d'équipement. Souvent les banques ne se contentent que de la caution solidaire des membres. Les GVC bénéficient des conditions particulières mais bonnes quant aux taux appliqués aux crédits accordés à l'exception des commissions forfaitaires si nous prenons l'exemple de la BNDA.

Les paysans de l'Indénié ont intérêt à s'organiser en groupements pour la réalisation rapide de leurs objectifs d'investissements. C'est ainsi qu'à Appoisso par exemple, le crédit bancaire aura permis aux différents membres du GVC du village d'être propriétaires d'habitations modernes alors que les autres villageois cherchent encore par tous les moyens à avoir accès au crédit bancaire.

Le mouvement coopératif malgré sa croissance apparente est loin d'être totalement parfait et doit, de ce fait, s'attacher à résoudre un certain nombre de problèmes qui entravent son bon fonctionnement et s'enrichir par élargissement de son champ d'action pour prétendre promouvoir un développement réel du secteur rural.

Mais si la coopération peut aider à résoudre certains problèmes qui se posent à la masse paysanne, pourquoi depuis son avènement il y a aujourd'hui 20 ans, son succès n'est-il pas imminent ?

Section 3. - Fragilité et perméabilité du mouvement coopératif dans le département d'Abengourou.

A Abengourou, le mouvement coopératif souffre de maux qui gênent actuellement la bonne marche de l'action coopérative ; les

.../...

causes sont de plusieurs ordres mais nous nous contenterons de ne citer que ceux que nous jugeons les plus importants dans cette section que nous divisons en deux parties dont la première traitera des problèmes internes des GVC et la seconde, des problèmes externes.

PARAGRAPHE I. - LES PROBLEMES INTERNES DES GVC.

I. - Les problèmes liés aux GVC.

. La solidarité africaine ou plus précisément du royaume de l'Indénié est totalement différente de la notion de coopération héritée des traditions européennes. Le principe coopératif "un homme, une voix" ne peut s'appliquer car les rapports dans ce royaume sont surtout ceux de dominants à subordonnés c'est-à-dire des rapports entre maîtres et serviteurs. En plus l'esprit de gestion financière y est absent. Les bases de la société de l'Indénié sont établies sur le respect des traditions et surtout des Anciens.

. Dans le département d'Abengourou, beaucoup de GVC ont été mis sur pied sans avoir une idée précise sur les objectifs visés, les droits à défendre ni les activités à mener. On constate aujourd'hui

- le non respect de la procédure de constitution ;
- que l'initiative de création est prise par des personnes extérieures au village souvent les autorités administratives ou les cadres originaires de la localité ;
- que seule l'idée de la ristourne habite le coopérateurs en adhérant aux GVC ;
- la création des GVC sans étude approfondie ;
- qu'il manque de statut et de règlement intérieur à la plupart des GVC.

. Les GVC du département d'Abengourou exerçant encore des activités à un bas niveau et possédant presque tous une petite taille, ne disposent pas de surface financière importante et intéressante pour le financement de leurs activités par certains organismes.

. Les Activités des GVC de la zone d'Abengourou sont exclusivement axées sur la commercialisation du café et du cacao. Les membres du mouvement coopératif pensent que la coopérative est un simple outil de commercialisation pour les cultures de rentes.

. Le fonctionnement des GVC est souvent peu démocratique car il est observé un manque d'information et de participation aux décisions des coopérateurs, en particulier pour l'utilisation des ristournes.

De manière générale, la presque totalité des groupements à vocation coopérative du département d'Abengourou éprouve des difficultés à préserver leur indépendance et leur autonomie.

II - Les problèmes de gestion des GVC

L'importance de l'analphabétisme, tant au niveau des Dirigeants que des coopérateurs, la mauvaise rémunération du caissier-comptable qui en général est fils du village, rendent difficiles la gestion et l'administration des GVC selon les normes légales, surtout en ce qui concerne la tenue des divers documents.

Aussi, ce faible niveau des caissiers-comptables disponibles ne permet-il que l'enregistrement de tâches élémentaires et l'absence ou la faiblesse de la rémunération des caissiers-comptables est-elle souvent l'objet de faible motivation et un relâchement à l'effort. Cela entraîne une instabilité des caissiers-comptables, instabilité qui pose des problèmes de continuité de gestion des GVC et qui réduit le rendement des actions de formation vers la masse paysanne.

L'autre problème crucial est la presque indisponibilité des données de base comptables qui empêche l'encadrement technique d'organiser une gestion rigoureuse et efficace. A cela, il faudra ajouter le nombre élevé des GVC à encadrer, qui fait que les Agents d'encadrement ne peuvent pas toujours apporter au caissier - comptable l'appui nécessaire et adéquat.

Et enfin, l'on perçoit très mal encore au niveau du département d'Abergourou, l'intérêt même d'une gestion moderne de l'entreprise du fait d'une mentalité encore fortement influencée par les types d'organisations traditionnelles. Aussi existe-t-il un manque d'intérêt pour la planification des dépenses et des ressources, car on éprouve beaucoup de difficultés pour fixer les objectifs annuels et pluri-annuels et on comprend toujours mal le rôle de l'investissement et de l'épargne.

Tous ces maux concourent à la désorganisation des GVC. Mais les groupements sont aussi confrontés à certains problèmes qui leur sont extérieurs. C'est l'objet de l'étude que nous allons aborder dans cette dernière partie de notre section.

PARAGRAPHE 2 : LES PROBLEMES EXTERNES DES GVC.

I - L'influence des cadres locaux

Sur le plan économique, les GVC doivent être considérés comme des structures de base qui permettent aux paysans de réaliser des revenus.

Depuis la démocratisation de certains postes politiques en 1980 qui, au niveau de la région, n'ont plus permis la nomination des élus, les GVC sont utilisés comme cadres privilégiés pour des fins politiques masquant ainsi leurs réelles attributions exemple du GVC d'Appisso qui, aujourd'hui éprouve des difficultés dans son fonctionnement parce que le Président du dit GVC n'est pas autochtone et est très rigide dans sa gestion et refuse souvent d'affecter les ressources du GVC à la réalisation sociale que tout le village devrait faire. Notons que seulement quelques personnes font partie du GVC.

Un autre problème qui gêne l'évolution de l'action coopérative est l'obligation faite par les cadres locaux de la région d'utiliser les ristournes des GVC pour le financement des projets FRAR (Fonds Régionaux d'Aménagement Rural). Nous pensons qu'une telle pratique est en partie à l'origine de la désorganisation des GVC puisque le groupement n'est pas l'affaire de tout le monde dans le village.

II - La concurrence déloyale acheteurs privés/GVC

De Niablé à Sarkadiokro en passant par Assekro et Appisso pour ne citer que ceux-là, les dirigeants des GVC dénoncent fortement la concurrence déloyale qui les oppose aux Acheteurs privés de produits qui, possédant de gros moyens financiers, attirent vers eux les villageois qui se soucient peu de la promotion du paysan et qui ne sont intéressés que par l'argent en espèce qui leur est versé.

En effet, au niveau d'un GVC, lorsque le produit d'un membre est accepté, il lui est remis un récépissé indiquant le montant (correspondant bien sûr au poids de son produit). Le membre est tenu d'attendre jusqu'à ce que son produit soit livré au port par le GVC qui ensuite lui reversera la somme due.

Dans le cas où le GVC dispose des moyens financiers, il accepte le produit du membre mais la paie n'est pas immédiate : le coopérateur doit attendre que la grande majorité des adhérents aient livré leur produit.

Les Acheteurs privés, quant à eux payent immédiatement dès la livraison du produit.

Les coopérateurs demanderaient que l'Etat ivoirien intervienne pour réduire le nombre déjà considérable des Acheteurs privés, car ces derniers ont assez désagrégé la plupart des GVC par des pratiques déloyales qui nuisent à la bonne organisation de l'action coopérative au niveau du département.

Mais aujourd'hui encore, aucune formule adéquate n'est trouvée, car selon les autorités, l'option de la Côte d'Ivoire est le libéralisme économique et il ne saurait être question d'un changement de politique. Il appert donc de la part des coopérateurs une solidarité de rigueur afin de mettre hors d'état de nuire, les acheteurs privés.

III - Les problèmes liés à la volonté politique

Le dynamisme et la promotion du mouvement coopératif sont une préoccupation constante de l'Etat Ivoirien pour le monde du paysan afin que celui-ci puisse s'autosuffire et être autonome. C'est pourquoi il a été reconnu au mouvement coopératif le rôle fondamental qu'il pouvait jouer au lendemain de l'indépendance de la Côte-d'Ivoire dans le développement de son agriculture.

Aujourd'hui, le mouvement de la coopération rencontre d'énormes difficultés dues au souci de l'Etat de mieux faire et de trouver des formules adéquates au progrès de la masse paysanne. Ainsi, la pratique a encouragé l'installation d'un seul GVC par village, sans tenir compte des affinités ethniques ou religieuses. Mais malgré ses aspects positifs, cette politique pose souvent des problèmes à l'évolution de l'action coopérative au niveau du département (cas d'Appoisso où le GVC est dirigé et surtout, pour la grande partie est composé d'allogènes).

L'autre problème est d'ordre un peu plus technique. A Abengourou, le suivi de l'encadrement du programme coopératif est assuré par la SATMACI alors que la conception dudit programme est faite à ABIDJAN à la Direction Centrale de la DMC. A notre avis, il se pose là un problème : en matière de coopération où subsistent des facteurs sociaux, la meilleure conception d'un programme ne pourrait se faire qu'à partir des réalités vécues sur le terrain. Il urge donc qu'au niveau de la SATMACI de créer une cellule de conception qui aurait pour tâche de collaborer avec la DMC.

IV - Les problèmes d'encadrement des GVC

Les différentes structures d'encadrement qui se sont succédées dans le département d'Abengourou à savoir le CENAPEC, ensuite l'ONPR et aujourd'hui la DMC par le truchement de la SATMACI qui s'occupe du suivi, ont été confrontées à des problèmes de moyens humains et matériels pour une réalisation normale de leur mission. Du fait du nombre sans cesse croissant des GVC, les groupements ne reçoivent pas de la même sorte l'appui et le contrôle nécessaire à leur bon fonctionnement.

Aussi l'encadrement dans cette zone n'accorde-t-il que de l'importance aux seules cultures à grande commercialisation que sont le café et le cacao, marginalisant ainsi les cultures vivrières telles que le tarot, le manioc, le maïs, le riz, la banane plantain etc...) ce qui conduit les GVC à négliger ces cultures qui sont aujourd'hui dans d'autres régions du pays, source de revenus des paysans.

N'oublions pas que seulement 59 % des GVC du département sont encadrés par 4 conseillers de gestion de groupements (CGG). Le souhait serait d'augmenter le nombre de CGG en les équipant d'au moins un vélomoteur pour leur faciliter les déplacements à l'intérieur de la zone.

Ces problèmes d'ordre technique découragent de manière générale la bonne marche de l'action coopérative dans le département d'Abengourou.

V - Les aléas climatiques

Malgré les longues sécheresses du début des années 80, les GVC du département d'Abengourou n'ont pas tellement été influencés. Bien au contraire, leur nombre n'a pas cessé d'augmenter. Les aléas climatiques ne peuvent être retenus ici comme un danger pesant réellement sur la formation des GVC dans ce département.

VI - Le financement des campagnes agricoles

Aujourd'hui encore, aucun GVC de la zone d'Abengourou n'offre une surface financière importante si bien qu'il y a toujours recours à l'emprunt extérieur pour le financement des activités de la coopérative.

Or la recherche d'un organisme financier et l'obtention du crédit entraînent un gaspillage d'énergie et du temps.

La mise en place très tardive du crédit est cause de découragement des coopérateurs et la désagrégation des organisations coopératives.

CONCLUSION

Le mouvement coopératif, malgré les maux qui gênent son évolution normale, semble avoir répondu à l'attente des Autorités Administratives de la Côte d'Ivoire, en particulier le Ministère de l'Agriculture.

En effet, au lieu d'une remise en cause par la puissance publique, des modalités d'organisation des coopératives comme c'était le cas par le passé et au lieu du rejet des types d'organisations existantes, les problèmes qui se posent au mouvement de la coopération ont plutôt conduit à une volonté de dynamisation pour l'Etat et à une volonté de persévérer et de consolider pour les coopérateurs.

Presque 30 % de la population de l'Indenié ont donné leur adhésion aux principes d'organisation du mouvement coopératif actuel.

Quant à la contribution des GVC au développement économique et social du département, les efforts restent encore insuffisants ; la production tournant autour de 20 %. De plus la conjoncture économique actuelle n'a pas conduit à l'abattement mais au contraire à la mobilisation générale du monde rural. Une amélioration des structures et une extension du mouvement à tout le secteur agricole ne pourront qu'être bénéfiques pour tous./-

CHAPITRE III. - LE DEVELOPPEMENT RURAL AU PASSE ET AU FUTUR.

Le mouvement coopératif demeure, pour la République de Côte d'Ivoire, l'un, sinon le facteur le plus puissant de son développement et en même temps, le facteur de la dynamisation et de la promotion du monde paysan.

Territoire faiblement doté en ressources minières, la Côte d'Ivoire a axé son développement sur l'agriculture. Les cultures d'exportation produits traditionnellement ont vite connu une progression spectaculaire, hissant aujourd'hui ce pays aux rangs de :

- 1er producteur mondial de cacao ;
- 2ème producteur mondial de café ;
- 1er producteur africain de café ;
- 3ème producteur africain de coton ;

L'action de l'Etat aura été déterminante, malgré un départ quelque peu chancelant et indécis.

Ce chapitre, qui comprend 2 sections, mettra en évidence les actions qui ont permis ces résultats spectaculaires et les perspectives d'avenir pour le mouvement coopératif en Côte d'Ivoire.

Section 1 : Les actions en faveur du développement rural dans le passé

Aujourd'hui, en République de Côte d'Ivoire, les actions en faveur du développement en milieu rural sont nombreuses. Notre intention n'est pas d'en faire une liste exhaustive. Nous nous bornerons à ne citer que celles que nous jugeons importantes.

Ainsi donc, nous nous intéresserons particulièrement :

- à la Coupe Nationale du Progrès ;
- à la consolidation des GVC de base ;
- à l'autosuffisance alimentaire ;
- à l'installation des Jeunes Agriculteurs Modernes ;

1. La Coupe Nationale du Progrès.

Instituée en 1966 pour la promotion du monde paysan, la Coupe Nationale de Progrès est l'outil utilisé par le pouvoir central pour promouvoir le développement en milieu rural en Côte d'Ivoire, par la voie des informations et des émulations. Au niveau des informations, il est organisé quotidiennement des émissions diffusées sur les antennes de la Radio Nationale. On essaie, par exemple, d'interroger, à travers tout le pays, des planteurs sur un problème donné. Ces informations radiodiffusées permettent ainsi d'atteindre le paysan quel que soit l'endroit où il se trouve.

L'autre volet de la Coupe Nationale du Progrès concerne les émulations. En effet, le pouvoir central, afin d'inciter les producteurs au travail, organise tous les 2 ans, un concours qui récompense les meilleurs planteurs.

La demande de candidature est libre et volontaire. Il n'y a aucun prix à payer pour concourir.

Les paysans sont soumis à une émulation à 4 niveaux :

1°) Au sein de la sous-préfecture, les concurrents sont visités, notés, classés par un jury sous-préfectoral. On retient le cinquième des candidats ;

2°) Au niveau du département, les candidats retenus dans chaque sous-préfecture compétissent ;

3°) les meilleurs paysans du département subissent un concours au niveau régional ;

4°) et ces candidats retenus au niveau régional compétissent avec les candidats des autres régions du pays au niveau national.

A ce stade de la compétition, les candidats sont visités, contrôlés, notés et classés par un jury national.

.../...

La Coupe Nationale du Progrès est une forme d'appui en milieu rural.

Aujourd'hui, elle est à sa 10^e édition. Jusque-là limitée aux seuls concours des planteurs individuels, elle s'est, petit à petit, étendue aux GVC, aux villages et aux sous-préfectures.

La Coupe nationale du Progrès constitue un organe d'éducation de masse. Chaque concurrent (planteur individuel, GVC, village, sous-préfecture) doit être au pas du civisme. A cet effet, il doit être en règle avec l'Etat Civil, être militant au sein du PDCI-RDA le parti unique de la Côte d'Ivoire. Ainsi le lauréat est-il un modèle vis-à-vis des autres planteurs, GVC, villages ou sous-préfectures et enfin pour respecter les idéaux du parti, seul un GVC est accepté par village à concourir ; ce qui entraîne une cohésion des forces de travail au sein des villages.

Le département d'Abengourou à cette 10^e édition a reçu deux (2) coupes :

- la coupe du lauréat national des planteurs individuels avec YAO FILS PASCAL, Président actuel du GVC AHOUNDJO de Niablé ;
- la coupe du 2^e village avec SANKADIOKRO; la Direction régionale de l'Est a aussi remporté la coupe du plus beau village de la Côte d'Ivoire dans la zone de TANDA.

La Coupe Nationale du Progrès est aujourd'hui une source de satisfaction des paysans qui se voient récompensés de leurs efforts. Cette initiative de l'Etat ivoirien est salutaire car encourageant. Avec l'avènement de la coupe des GVC et des villages, elle a permis de redynamiser le mouvement coopératif en exigeant l'union ou un seul groupement au sein d'un village.

.../...

Si au niveau du village, la Coupe Nationale du Progrès a sensiblement résolu le problème des GVC en les unissant en un seul, des efforts restent encore à faire aux niveaux départemental et régional. Nous allons maintenant nous intéresser au processus de consolidation des GVC de base entrepris depuis quelque temps par le Pouvoir Central, en République de Côte d'Ivoire.

2. - La consolidation des GVC de base.

Le groupement à vocation coopérative est désormais devenu une réalité socio-économique en milieu rural. Les actions de consolidation visent essentiellement le renfort de l'efficacité et du dynamisme économique des structures pré-coopératives existantes. La politique en ce domaine consiste à mener une action de structuration des organisations coopératives. En effet, elle vise à réduire la faiblesse que constitue la multiplication anarchique des petits GVC et le manque de structure de représentation des groupements aux différents niveaux de la vie régionale et nationale. Il s'agit de créer, par regroupement des GVC, des entités économiques viables, de véritables entreprises coopératives autour des unités industrielles telles que les usines d'égrenage de coton, les huileries, les décortiqueries etc.. L'autre phase de cette même politique est une action consistant à consolider les GVC existants afin de permettre à l'encadreur technique d'intervenir de manière efficace. Ainsi, l'agent de coopération pourra procéder facilement à la classification des GVC, suivant les thèmes de sensibilisation définis par la Direction de la Mutualité et de la coopération, car le GVC, unité de base du mouvement coopératif, est le pilier sur lequel repose tout l'édifice coopératif ivoirien. De ce fait donc, le renforcement du mouvement passe impérativement par une consolidation des GVC de base ; ce qui aura pour effet, de valoriser les efforts entrepris par les paysans depuis plusieurs années et pourront ainsi bénéficier facilement d'une aide publique renforcée.

L'allure générale de la politique de consolidation

.../...

des GVC de base et de leur structuration consiste à installer des coopératives ou union de GVC au niveau de la sous-préfecture(1). Cette structure coopérative sous-préfectorale sera décentralisée au niveau des pays ruraux (2) en sections coopératives, jouant un rôle fonctionnel. Mais une section coopérative peut couvrir un ou plusieurs pays ruraux suivant le cas. Les entités de base de la coopérative seront constituées au niveau du village ou des villages centres (3). Les structures de base c'est-à-dire les GVC déjà existants maintiendront leurs activités opérationnelles initiales. Ainsi la structure coopérative, grâce à la politique de la consolidation, organisée en section et en entité de base aura à exercer toutes les activités de la base jusqu'aux centres de commercialisation. Au-dessus, les coopératives pourront s'organiser en union au niveau départemental ou sous-régional dans la prise de participation dans les unités industrielles. Les fédérations ainsi constituées auront la possibilité d'intervenir au niveau régional et même national pour assurer la coordination du mouvement coopératif.

Mais ces actions de consolidation et de structuration doivent forcément s'accompagner d'un effort accru de formation, car la formation coopérative apparaît évidemment comme un élément fondamental de la consolidation des GVC de base.

Actuellement, une union des GVC de Niablé est en

Notes (1) La sous-préfecture : unité de base de l'Administration territoriale actuelle de la Côte d'Ivoire. L'autorité gouvernementale est représentée par un sous-préfet. Le Chef-lieu de sous-préfecture se présente déjà comme un centre urbain malgré le caractère rural de quelques uns.

(2) : le pays rural : Notion moderne institué par le Ministère du plan à travers les Fonds Régionaux d'Aménagement Rural (FRAR). Le pays rural regroupe un ensemble de villages et de campements dits "Satellites" autour d'un village centre.

(3) : Village centre : Entité opérationnelle permettant d'organiser de façon rationnelle les investissements sociaux collectifs initiés par le FRAR.

.../...

étude au niveau du département d'Abengourou. Cependant la Direction Régionale de l'Est compte déjà une union à KOUASSIDATEKRO dans la zone de TANDA. La gestion de cette union est assurée par un agent de la SATMACI qui initie, pour une période d'au moins 3 ans, un caissier-comptable aux nouvelles techniques de gestion.

Cette orientation nouvelle de la politique de développement rural ne concerne pas seulement les produits traditionnels d'exportation à savoir le café, le cacao et le coton, car on pourrait se poser la question suivante : que se passera-t-il demain si la production de la Côte d'Ivoire doit être tournée vers l'extérieur ? Aussi la préoccupation du pouvoir central est-elle à l'heure actuelle de sauvegarder l'autoconsommation nationale. Si l'Etat recherche l'autonomie du milieu rural par le biais des GVC, la politique de l'autosuffisance alimentaire constitue bien le pilier de réussite des objectifs visés.

3. - L'autosuffisance alimentaire.

A Abengourou comme partout ailleurs, la production vivrière est essentiellement réservée à l'autoconsommation. Le rare surplus de quelques produits est vendu sur le marché local à part quelques exceptions. Pourtant, la consommation quant à elle se développe à un rythme accéléré dans tout le pays.

En 1970, la Côte d'Ivoire importait déjà 78,800 tonnes de riz, en 1978 les importations prenaient une allure alarmante avec 141, 714 tonnes. Les pays fournisseurs étaient les Etats-Unis d'Amérique, le Brésil, la Chine et le Pakistan. Aujourd'hui d'autres pays viennent compléter la liste avec le TAIWAN, la THAILAND.

Devant une telle situation, le Ministère de l'Agriculture devait mettre en place la Compagnie Ivoirienne de développement des vivriers (C.I.D.V.) qui aura la lourde tâche d'assurer

l'encadrement des produits vivriers tels le riz, le maïs, l'igname, le sorgho etc...

Très vite des résultats exemplaires et remarquables ont été observés çà et là en Côte d'Ivoire. Mais quelques obstacles freinent cette évolution des vivriers. La distribution spatiale des denrées alimentaires n'est pas homogène sur toute l'étendue du territoire car s'il arrive que la banane-plantain abonde à l'Est ou au Sud, ce n'est pas le cas au Nord ou au Centre du pays. Les prix, quant à eux, suivent le mouvement inverse de l'abondance des vivriers. Pourtant, grâce à la Mutuelle Agricole de Côte d'Ivoire, qui fournit des informations de façon hebdomadaire sur tous les produits, les circuits de commercialisation existent mais restent encore peu ramifiés et peu performants

L'inquiétude générale, tant au niveau du Ministère de l'Agriculture qu'à celui des paysans, est l'épineux problème de la conservation des denrées, qui sont plutôt saisonnières.

Les autorités, conscientes que le développement de la Côte d'Ivoire repose sur l'agriculture, oeuvrent pour trouver les solutions les meilleures à la conservation des vivriers nationaux. Désormais le manioc, le riz et l'igname sont mis en sachets sur place. Mais le travail est encore immense car la liste des produits vivriers est très longue. Avec l'installation des jeunes agriculteurs modernes, la production risque d'augmenter énormément. On espère que d'autres solutions seront trouvées pour permettre aux paysans de pratiquer la culture des vivriers.

Certes, l'autosuffisance est atteinte au niveau de certaines denrées mais les efforts restent encore insuffisants, même si la politique d'installation des jeunes dans le milieu rural a commencé relativement très tôt en Côte d'Ivoire.

.../...

4. - L'installation des Jeunes Agriculteurs Modernes.

Vieille de près de 30 ans, la politique de l'installation des jeunes agriculteurs modernes a été marquée au départ par les échecs dûs surtout au manque de motivation des jeunes. Le découragement de ces jeunes venait surtout du dépaysement moral et matériel : ils vivaient désormais à la campagne où il manquait l'animation, le relatif confort, l'ouverture sur l'extérieur auxquels ils étaient habitués en ville.

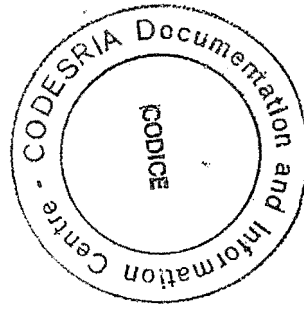
Aujourd'hui, avec le retour de ces jeunes à la terre, l'épineux problème du manque d'informations est en partie résolu parce que ceux qui effectuent ce retour à terre sont alphabétisés et vivent désormais avec les paysans qui comme on le sait, sont avides d'apprendre les choses nouvelles. Cette installation apparaît alors comme un aspect très important de la politique d'auto-suffisance alimentaire. Elle en conditionne la réussite.

Aujourd'hui 50 381 jeunes déscolarisés, diplômés, chômeurs, ou ayant purement abandonné les bureaux de l'administration ont été recensés et distribués dans 42 départements de la Côte d'Ivoire. A cet effet, 826.651 hectares de terres ont été libérés dont 57.979 hectares de bas-fonds selon les propos recueillis auprès des agents de la DIJAM (Direction de l'Installation des jeunes Agriculteurs Modernes) à Abidjan.

Pour réussir cette opération combien ambitieuse, le gouvernement ivoirien a mis à la disposition de ces jeunes gens la somme de 2,400 Milliards de Francs CFA. Ce qui leur aura permis d'acheter 140 chaînes de tracteurs et plus d'une centaine de monoculteurs.

Avoir une agriculture efficiente nécessite la modernisation de celle-ci pour que la vocation paysanne soit revalorisée

.../....



au niveau qu'elle mérite.

Ici encore la contribution des GVC est très importante car pour bénéficier de ces atouts, à savoir avoir un tracteur, avoir droit à une formation adéquate dans un centre de formation de jeunesse rurale, les jeunes sont invités à se regrouper en GVC, et disposant en plus de 25 ha de terre cultivable. En-dessous, ils pourront avoir accès non pas au moyen mécanique, mais simplement aux cultures attelées.

Pour inciter les jeunes à la terre, il n'est pas question d'un apport personnel et avoir accès à un tracteur. Il n'est pas non plus exigé de taux d'intérêt sur le coût du tracteur. Ils ne payeront que les frais du dossier de la BNDA qui équivalent à 3% de la valeur de l'investissement.

Pour mener à bien cette politique, l'Etat Ivoirien a mis sur pied une commission nationale qui doit, au préalable, sélectionner les jeunes en analysant leurs dossiers, pour être ensuite approuvés par le Ministère de l'Agriculture. Ces jeunes auront l'obligation d'ouvrir un compte à la BNDA, devront s'engager à reverser à la banque, chaque année le cinquième de la valeur du tracteur pour en assurer l'amortissement financier.

Toutes les structures d'encadrement existantes ont reçu mission de s'organiser pour soutenir l'action des Jeunes paysans.

La mise en oeuvre du programme d'installation des Jeunes Agriculteurs Modernes, porte les espoirs de la Côte d'Ivoire quant à l'évolution réelle de son agriculture pour la rendre on ne peut plus performante, plus diversifiée avec une mécanisation accrue soutenue par cette nouvelle génération de paysans, au faite des techniques agricoles modernes et maîtrisant, de surcroît, la gestion de leur exploitation agricole. C'est ainsi que la première partie de cette politique permettra de mettre l'accent sur la production des vivriers, car l'expérience-test de YAMOUSSOUKRO (*).

(*). Fraternité Hebdo n° 1531 du 01/9/1988
Agriculture moderne : le train est en marche. P. 6.

la culture du maïs a été concluante : pour 370 jeunes provenant de 9 villages, le projet-test a porté sur 1850 ha de maïs ; la production s'est située entre 10 000 à 15 000 tonnes de grains. Ainsi pour la seule année d'expérimentation, le **groupement à vocation coopérative de production** mis en place à YAMOUSSOUKRO a obtenu un résultat plus qu'encourageant. Mais beaucoup d'autres actions restent à entreprendre.

Section 2 : Suggestions et perspectives d'avenir.

Notre étude touchant à sa fin, nous ne pouvons prétendre avoir évoqué et cerné tous les problèmes qui se posent au mouvement coopératif du département d'Abengourou en particulier et par ce biais à toute la Côte d'Ivoire. Mais nous sommes tout de même persuadés que ces problèmes gênent énormément l'action coopérative, ce qui nous amène à faire quelques suggestions qui, nous le pensons, doivent s'inscrire dans le cadre général des recherches de voies et moyens à la réorganisation des groupements voire la dynamisation de l'agriculture ivoirienne.

Nous nous intéressons principalement

- à l'encadrement et à l'organisation du mouvement coopératif dans les départements d'Abengourou ;
- aux commissions et à la gestion des GVC ;
- aux échanges intercoopératives.

PARAGRAPHE I. - L'ENCADREMENT ET L'ORGANISATION DU MOUVEMENT COOPERATIF DANS LE DEPARTEMENT D'ABENGOUROU.

Pour résoudre les problèmes dont nous avons fait cas au cours de notre étude et pour atteindre les objectifs généraux concernant l'organisation des planteurs pour une défense réelle de leurs intérêts et l'amélioration des revenus des GVC, nous ne devons négliger aucun problème dans la définition des moyens à utiliser.

.../...

Aussi l'organe d'encadrement à savoir la SATMACI devrait-il s'employer à :

- amener les GVC à diversifier leurs activités économiques ;
- étendre le mouvement coopératif ;
- améliorer la gestion financière des GVC ;
- améliorer le cadre de travail.

I. - La diversification des activités des GVC. -

Dans le département d'Abengourou, les GVC créés jusqu' alors ont eu pour activités principales, la commercialisation du café et du cacao. Au Nord de la Côte d'Ivoire, dans la zone des savanes, l'activité a été plutôt tournée autour de la commercialisation du coton pendant que dans le Nord-Est, c'est la commercialisation des vivriers qui l'emportait sur les autres activités.

Vu les problèmes conjoncturels auxquels la Côte d'Ivoire doit faire face, il est urgent de réviser cette première politique de développement qui a été seulement opportune pour lancer le mouvement coopératif.

La nouvelle stratégie doit aujourd'hui consister à intégrer progressivement les activités secondaires dans les GVC. Par exemple, au lieu d'attendre tout de la structure d'encadrement, les GVC devront chercher à élargir leurs activités en prenant de plus en plus en charge la distribution des facteurs de production. Le GVC devra faire des achats groupés pour le compte de ses membres. Il sera alors facile à chaque coopérateur de s'approvisionner à partir de son propre groupement, gagnant de ce fait du temps et de l'énergie. Le GVC associe ainsi le secteur production dans ses activités et permet d'améliorer la productivité des producteurs. L'achat par exemple d'un camion par un GVC peut être source de revenu. Le groupement pourrait l'utiliser comme un moyen de transport pour faciliter l'écoulement des vivriers des membres ou pourrait être prêté aux non membres contre une rémunération. Un GVC de commercialisation du café et du cacao peut bien servir pour la commercialisation du riz.

En tout cas, les exemples sont nombreux et nous ne pouvons faire un inventaire de ce que les GVC peuvent faire en dehors de leurs activités principales. Les opérations doivent évoluer en fonction des besoins des membres et de leur organisation.

Si le mouvement coopératif est une réalité économique dont nous n'ignorons pas les résultats remarquables, il doit toucher à terme toute la zone d'Abengourou.

II. - L'extension du mouvement coopératif.

Personne n'est indifférente à l'action coopérative au niveau de la zone d'Abengourou, grâce aux nombreuses campagnes d'animation et sensibilisation du Ministère de l'Agriculture. Il n'existe aucun village qui ne compte pas de GVC. Néanmoins, les gros producteurs individuels du département refusent de s'enrôler dans les GVC parce que ces derniers pensent que le coopérativisme est une politique menée par l'administration pour superviser la totalité de leurs productions et connaître ainsi leur chiffre d'affaires. En outre, selon ces géants de l'agriculture de la région, la connaissance de leur rendement par le pouvoir central ne leur permet pas d'avoir accès aux crédits agricoles.

La SATMACI doit doubler d'effort pour convaincre le paysan du bien fondé de la coopération ; il faudra donner aux paysans des exemples bien choisis qui montrent les avantages de l'action coopérative.

Par ailleurs, certaines activités spécifiques par leur mode de production et de commercialisation ne seront pas aisément intégrés dans les GVC déjà constitués. Par conséquent, l'encadrement technique devra promouvoir la création des structures précoopératives spécialisées pour une meilleure adaptation à leurs conditions particulières. C'est le cas par exemple du palmier à huile, de l'hévéa, du cocotier etc...

.../....

L'organisation de l'action coopérative ne peut être parfaite si le travailleur villageois reste dans des conditions précaires. Il lui faut s'assurer une gestion saine de ses finances qui puissent lui permettre d'améliorer progressivement son cadre de travail.

III. - Amélioration de la gestion financière des GVC.

L'encadrement technique doit insister à ce que le caissier-comptable réside effectivement dans le village. Selon les dirigeants des GVC que nous avons visités, les caissiers-comptables, après avoir été formés au frais des GVC, les abandonnent dès qu'ils trouvent mieux ailleurs. L'encadrement doit à cet effet fixer des critères de choix du caissier -comptable, en accord avec les dirigeants du GVC.

Les causes de certaines divergences émanent souvent du non respect des rôles ; les sessions de formation des dirigeants doit encore beaucoup insister sur les fonctions des membres du Conseil d'administration.

Un mouvement peut-il encore être attrayant si celui-là même qui en assure la promotion est confronté à certains problèmes ou éprouve des besoins insatisfaits ?- Ce cas n'a certes pas été constaté à Abengourou mais il est tout de même souhaitable de proposer des suggestions pour une amélioration du cadre de travail pour une bonne promotion de l'action coopérative en milieu rural.

IV. - Amélioration progressive du cadre de travail.

La DMC ne pouvant intervenir partout à la fois, elle a, de ce fait, laissé à la SATMACI, au niveau de la Direction Régionale de l'Est, l'encadrement coopératif mais a en plus affecté dans cette même structure ses agents. Des difficultés sont apparues du fait de la démotivation des agents de la DMC, démotivation due au manque de moyens d'intervention.

Pour que ces agents puissent mettre leur expérience en matière de coopération au profit des GVC, les responsables de la SATMACI en accord avec le Ministère de l'Agriculture doit trouver une formule adéquate qui permette l'épanouissement du mouvement coopératif.

Pour permettre enfin le déplacement des encadreurs sur le terrain, il appert qu'il faudrait les équiper de véhicules rapides. Il convient d'ajouter que le nombre vraiment restreint des conseillers de gestion de groupements ne permet pas de visiter les GVC dans les délais prévus et que les techniciens spécialisés coopération (TS Coop) résident dans les sous-préfectures pour mieux défendre les intérêts de la coopération.

Le coopérativisme au niveau d'une région n'a de signification réelle que lorsque le profane découvre sa richesse. Pour ce faire, l'utilisation faite des commissions doit être un signe de motivation du paysan.

PARAGRAPHE II. - LES COMMISSIONS ET LA GESTION DES GVC.

Après 20 ans d'existence, le mouvement de la coopération au niveau de la zone d'Abengourou devrait être déjà entré dans sa phase de la maturité. Mais le constat est que la coopération agricole piétine encore.

Les coopérateurs doivent comprendre que les GVC constituent leurs propres entreprises. Ils doivent de ce fait tout mettre en oeuvre pour en assurer le bon fonctionnement. De plus, ils doivent être conscients de la tâche qui leur incombe quant à la promotion de l'agriculture : ils doivent se dire qu'ils sont les agents du développement de leur patrimoine et non l'objet. C'est la raison pour laquelle les coopérateurs doivent suivre avec un réel dévouement les principes constitutionnels de base de leur organisation.

Ainsi, les ristournes ne doivent pas être distribuées

tant que le GVC n'a pas encore eu une surface financière intéressante. Les coopérateurs doivent comprendre la notion de capitalisation et percevoir qu'une bonne utilisation des commissions peut servir à se prévenir des cataclysmes naturels néfastes aux récoltes, à l'acquisition de matériels agricoles modernes et encore plus, à avoir accès aux crédits agricoles.

Lorsque le GVC possède un fonds de roulement très important, cela lui permet d'éviter des endettements pour la couverture de sa campagne de commercialisation. Ce qui nous amène à dire que les dirigeants des groupements coopératifs doivent veiller, avec le concours des agents d'encadrement, à ce que des réserves soient constituées dans les limites des règles fixées par la DMC. Ces réserves permettront la garantie sûre et sauvegarderont la crédibilité des GVC auprès des organismes financiers. Les commissions ne doivent donc plus être distribuées entre les membres.

Aussi la bonne gestion des ristournes peut-elle générer des emplois au niveau du village : pendant l'intersaison ou la saison morte, la plupart des GVC restent inactifs et attendent l'ouverture de la campagne de commercialisation des produits pour reprendre les activités. Les réserves constituées par les GVC ne doivent pas "dormir" au fond d'une cantine ou dans un coffre-fort ou quelque part, "dans des bas de laine" ; elles pourraient plutôt servir à la réalisation non d'oeuvres sociales, mais à la mise en place de boutiques, de magasins, de dépôts de pharmacie etc... Ainsi les quelques jeunes restés au village pourraient être engagés pour effectuer les petits emplois créés. Ce qui constitue une source de revenu et pour les jeunes et pour le GVC.

Mais pour constituer des fonds de roulement, les coopérateurs doivent apprendre la notion d'épargne qui n'est pas encore bien perçue par les agriculteurs malgré la création des CREP (Caisse Rurale d'Epargne et de Prêts) pour le financement des activités

agricoles. L'encadrement technique doit arriver à établir une relation entre les CREP et les GVC de sorte que les paysans soient à la fois membres des CREP et des GVC pour enseigner en même temps que les principes coopératifs, la notion d'épargne aux paysans. Ce qui aurait pour contribution la meilleure gestion et l'élargissement du champ d'action du GVC.

A toute oeuvre, l'apport et l'expérience provenant de l'extérieur sont souvent nécessaires. L'action coopérative doit s'enrichir des expériences des GVC des autres régions, des autres départements ayant ou non les mêmes activités.

PARAGRAPHE III. - LES ECHANGES INTER-COOPERATIVES.

Les échanges des expériences entre les différents GVC doivent être compris comme étant essentiel dans la dynamisation du mouvement coopératif, car fort enrichissants et pour les GVC et pour l'administration centrale. Nous exposerons ici quelques exemples de formes coopératives qui par leur organisation et gestion doivent servir de modèles que doivent imiter les autres coopératives.

Aujourd'hui en Côte d'Ivoire, le Ministère de l'Agriculture semble l'avoir compris en organisant des voyages soit à l'intérieur même du pays ou à l'extérieur.

Ainsi, lors d'une visite des coopérateurs, et de certaines autorités du Ministère de l'Agriculture et de la DMC au Cameroun, l'organisation et la gestion du mouvement coopératif ont été fort appréciées.

Dans la recherche d'une croissance économique autonome constituant l'enjeu fondamental de la politique de développement, le coopérativisme a tenu compte des transformations des structures socio-économiques et qui modifient le comportement humain pour asseoir ses principes. C'est ainsi que pour se protéger contre les nombreux intermédiaires mal intentionnés qui soutiraient la quasi-totalité des revenus aux paysans, de véritables

structures adéquates qui, aujourd'hui, autonomes ont été mises sur pied. Les sections coopératives de chaque sous-préfecture se regroupent au niveau départemental pour donner des coopératives-types autonomes. Celles-ci fusionnent au niveau régional en union centralé.

A l'ouverture de chaque campagne, le Directeur de la coopérative sur décision du Conseil d'Administration établit le calendrier de ramassage de denrées. Chaque délégué de planteurs dans sa section s'occupe du groupage des produits en des endroits choisis et reconnus par la coopérative qui enverra ses camions effectuer des tours de ramassage de ces produits afin de les apporter aux hangars de la section. Le coopérateur ne peut qu'accompagner son produit dans le camion de la coopérative au lieu de pesage pour suivre de près l'opération et obtenir les bons de paiements.

L'expérience camerounaise de la coopération est très intéressante et constitue un exemple de valeur. L'UCCAO (Union Centrale des Coopératives Agricoles de l'Ouest) pour son dynamisme s'est vu confiée par le Gouvernement camerounais l'organisation et la gestion d'un projet de développement intégré.

Ce genre de rencontres avec d'autres coopérateurs est souhaité.

L'autre exemple est la visite récente des coopérateurs de la zone forestière aux GVC de la zone des savanes de la Côte d'Ivoire.

En effet, le voyage a permis aux visiteurs de se rendre compte de l'avance de leurs homologues des savanes sur eux. Certes l'ambiance est pratiquement la même quant à l'encadrement mais la clef de la réussite des GVC du Nord est l'absence totale des acheteurs des produits, les paysans vendent eux-mêmes la presque totalité de leurs produits. En plus, l'efficacité et l'efficience de la collaboration CIDT-DMC dans l'encadrement des coopératives constituent un atout majeur dont ne bénéficient pas les

GVC ou unions de la zone forestière.

En zone des savanes, la contribution des GVC au développement économique et social est effective : aujourd'hui, ces groupements commercialisent 98 % de leur production de coton et 100 % de la production vivrière. Le GVC permet ainsi la responsabilisation des coopérateurs et le désengagement progressif de l'Etat. Au Nord, le mouvement coopératif est une réalité. Il a permis aux paysans de se doter d'importants équipements professionnels (magasins, logements du personnel, véhicules, chaînes attelées) et de participer à la réalisation d'infrastructures socio économiques comme des marchés, dispensaires, des écoles.

A l'instar des GVC du Nord, l'Etat ivoirien doit permettre le redéploiement du personnel technique sur le terrain avec des moyens matériels nécessaires et malgré son option politique qui est le libéralisme économique, le gouvernement, pour la survie et une évolution prospère des GVC, doit réduire sinon supprimer les acheteurs de produits en zone de forêt afin que les GVC y soient viables.

L'intensification des échanges d'expérience entre les coopératives est nécessaire. Elle permet à toutes les parties de mesurer ses lacunes et d'en trouver les remèdes.

CONCLUSION .

Les mesures d'accompagnement qui ont été à la base de l'ascension fulgurante du mouvement coopératif devraient être envisagées pour rendre opérationnel le désengagement progressif de l'Etat ivoirien. Mais pour l'instant les interventions dans le secteur agricole doivent demeurer importantes. Il doit encore déterminer, fixer et guider les objectifs et les priorités du mouvement coopératif. La nécessité d'une planification semble nécessaire car les GVC n'ont pas encore les moyens pour réaliser et prendre

.../...

totallement en charge tous les aspects du développement : l'Etat doit alors, mais pour le moment, compléter et promouvoir les activités coopératives par la sensibilisation des paysans matérialisée par la Coupe Nationale du Progrès, par l'amélioration de la production et la commercialisation par la consolidation effective des GVC de base et par l'installation effective des jeunes à la terre en leur donnant des moyens de leurs actions.

Le mouvement coopératif ivoirien est désormais une réalité. Son évolution fulgurante dès son avènement en 1959 en est la preuve : 80 à 85 % des GVC couvrent le secteur agricole. Cette adhésion des populations à la formule coopérative est une garantie sûre pour l'avenir du mouvement. Aussi la prise en compte de nos suggestions par le Ministère de tutelle ne saurait être que salutaire que si l'Etat s'emploie réellement à leur mise en application.

Le mouvement coopératif en République de Côte d'Ivoire est jeune, il faut trouver les voies et moyens adéquats pour son épanouissement. Sans trop être, extrémiste, les GVC ivoiriens sont au stade de l'amateurisme et éprouvent de ce fait des difficultés. Ce constat ne doit pas être une source de pessimisme mais plutôt susciter des réactions pour la recherche de solutions appropriées.

CONCLUSION GENERALE.

Au terme de notre étude, nous pouvons dégager des enseignements se résumant en 3 points quant à la contribution des groupements à vocation coopérative (GVC) au développement économique et social de la République de Côte d'Ivoire.

En prenant l'exemple du département d'Abengourou, région à vocation agricole par excellence, nous avons pu mesurer l'impact du mouvement coopératif sur le milieu rural et identifier les limites de son évolution effective dans la promotion d'un développement harmonieux du monde paysan.

L'objet de notre étude est la recherche d'une autodépendance du paysan quant à la prise en charge progressive du financement de la production et de la commercialisation de ses produits par lui-même et ce, par intégration dans une organisation coopérative : le GVC qui est une étape vers la coopérative agricole.

Nous n'avons pas la prétention de prôner, à travers ce travail, l'isolationnisme, car l'interdépendance constitue bien un idéal à poursuivre. Mais une interdépendance ne doit exister qu'entre des nations égales sous forme d'une coopération entre égaux où le principe de donner et de recevoir librement s'applique, alors que si la coopération part sur des bases inégales, elle est plutôt verticale et est fondée sur la domination et la subordination ; dans ce cas, le principe de donner et de recevoir librement s'applique à peine étant donné que les pays dominants envahissent à tous niveaux social, économique, éducatif etc... les pays dominés. Une interdépendance déséquilibrée ne favorise pas l'épanouissement économique et social des pays faibles et tend d'ailleurs à l'étouffer. On le constate bien dans les termes de l'échange entre le Nord et le Sud.

.../...

C'est pourquoi un accent particulier doit être mis sur la création des GVC dans nos pays dits sous-développés. Le paysan doit comprendre qu'il est le premier promoteur de son environnement. Il doit être l'agent conscient et actif du développement et non son objet.

L'autodépendance est certes difficile et constitue un processus long mais c'est un apprentissage à l'effort qui manque à la plupart du temps aux planteurs villageois, quand bien même nous sachions que beaucoup de facteurs exogènes nuisent énormément à l'évolution du processus. Des sacrifices sont alors nécessaires tant du côté du paysan que de celui de l'Etat, qui doit compléter et promouvoir les activités coopératives, car les producteurs villageois n'ont souvent pas les moyens pour réaliser et prendre tous les aspects du développement en charge. Le mouvement coopératif doit jouer un rôle moteur entraînant le développement économique et social souhaité.

L'objectif des coopératives agricoles est d'asseoir de véritables entreprises coopératives économiquement viables autour des unités industrielles. Pour arriver à cette fin, les GVC doivent s'unir par unité industrielle ; ce qui aura pour effet de provoquer une spécialisation de la production au niveau de chaque union et par ce biais, la diversification des produits agricoles. L'action de l'Etat doit s'articuler autour de l'encadrement adéquat du paysan.

Le premier enseignement que nous tirons, au terme de notre étude est que le GVC est une réalité économiquement viable. Le mouvement coopératif a permis l'amélioration des circuits de commercialisation des produits grâce à l'acquisition en commun des équipements professionnels dont l'utilisation rationnelle a renforcé la rentabilité du planteur, entraînant ainsi la relance de la production et par conséquent, une augmentation du revenu agricole.

.../...

Pour la campagne 1987-1988, le mouvement coopératif ivoirien, dans son ensemble, a reçu deux milliards neuf cent millions de francs de ristournes avec seulement la commercialisation de 106.000 tonnes de café et 111.000 tonnes de cacao pour un chiffre d'affaires de 66 milliards de Francs.

Mais malheureusement, toutes les infrastructures mises en place ne favorisent que le développement des produits traditionnels d'exportation. Que se passera-t-il demain si ce pays continue à produire pour l'extérieur et surtout le Nord ?

Ce cri d'alarme semble être entendu par les autorités administratives avec la politique de l'installation des jeunes agriculteurs modernes et la consolidation des GVC de base pour une diversification des activités agricoles désormais tournées vers les produits vivriers.

Le deuxième enseignement est que le GVC offre des avantages financiers certains. Il permet au paysan la maîtrise des notions modernes de gestion de son patrimoine et l'importance des commissions perçues permet au GVC une ouverture au crédit bancaire.

Le troisième enseignement se situe au niveau social. Au niveau d'Abengourou, le GVC a développé l'esprit de solidarité. Il constitue aujourd'hui la base même d'un développement communautaire renforçant l'application des méthodes modernes de production et la rentabilisation du matériel agricole. L'esprit de la coopération conduit petit à petit à l'autonomie du producteur villageois par rapport aux organismes financiers et entraîne progressivement le désengagement de l'Etat dans le financement de la production agricole.

Les GVC étant un stade vers la formation coopérative,

.../...

l'Etat doit continuer à suivre leur évolution car la contribution au développement économique et social de la Côte d'Ivoire est encore insuffisante : ils ne commercialisent que 20 % seulement de la production totale. Il ne faut donc pas sauter les étapes mais plutôt chercher les voies et moyens pour renforcer le mouvement coopératif.

La réorientation du mode de production agricole des diverses régions de la Côte d'Ivoire pourrait être le départ d'une coopération entre les pays du Sud, dont le progrès économique et social pour la plupart repose sur l'agriculture.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

A N N E X E S

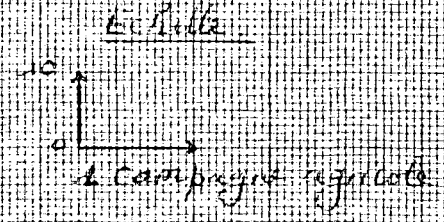
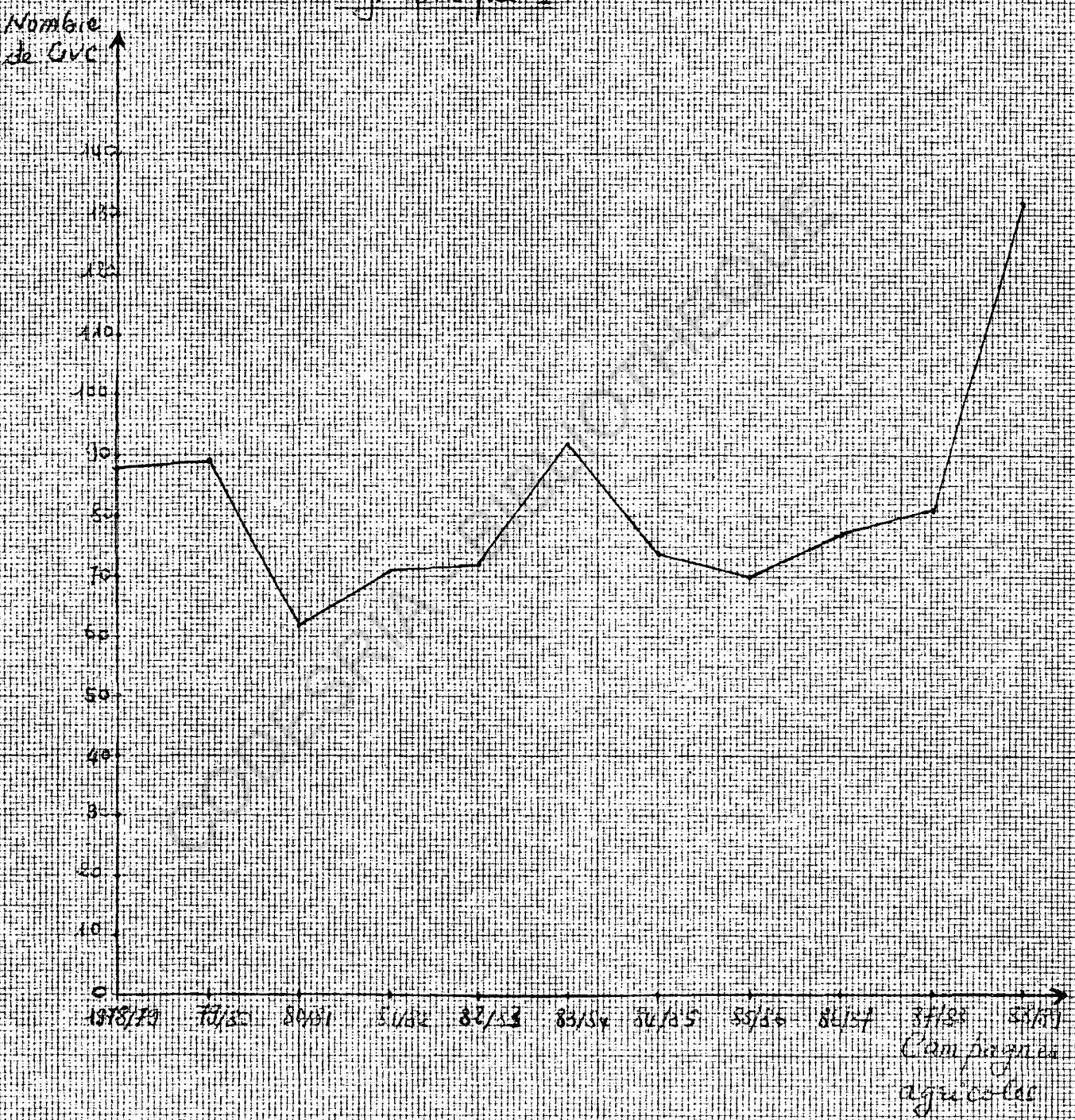
CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Tableau n°1. EVOLUTION DES GVC de 1978 à 1989

Campagne	1978/1979	1979/1980	1980/1981	1981/1982	1982/1983	1983/1984	1984/1985	1985/1986	1986/1987	1987/1988	1988/1989
Nombre GVC	88	84	62	71	72	92	76	70	77	81	132

Sources: Rapports annuels - Direction Régionale Est SAEMAC
Campagnes 1978/1979 à 1987/1988

Graphique 1



TABIEAU N°2: Evolution du nombre d'adhérents au mouvement coopératif dans le département d'Abengourou : Campagnes 1979/80 à 1988/89

Campagne	1979/1980	1980/1981	1981/1982	1982/1983	1983/1984	1984/1985	1985/1986	1986/1987	1987/1988	1988/1989	1989/1990
Nombre adhérents	4291	2195	3177	3727	4132	4284	4075	3600	6300	5557	✓

Sources: Rapports annuels Direction Régionale Est S.A.T.R.A.C.I. 1979/1981, Rapports Effectifs Direction Régionale Est Zone Abengourou 1988

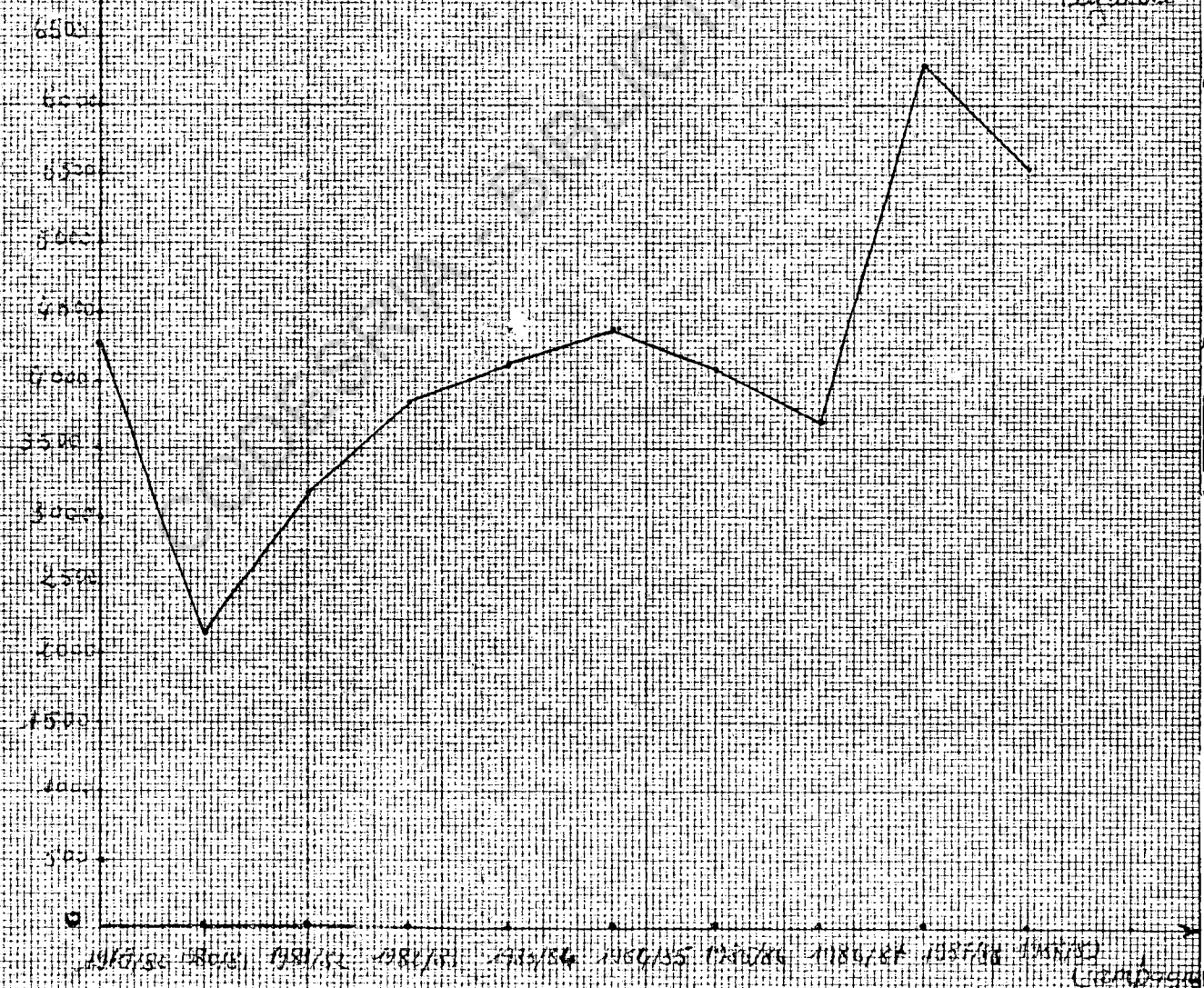
Nombre adhérents ↑

Graphique n°2

Echelle =

500

1.000
2.000
3.000
4.000
5.000
6.000
7.000
8.000
9.000
10.000



Campagne
Agulites

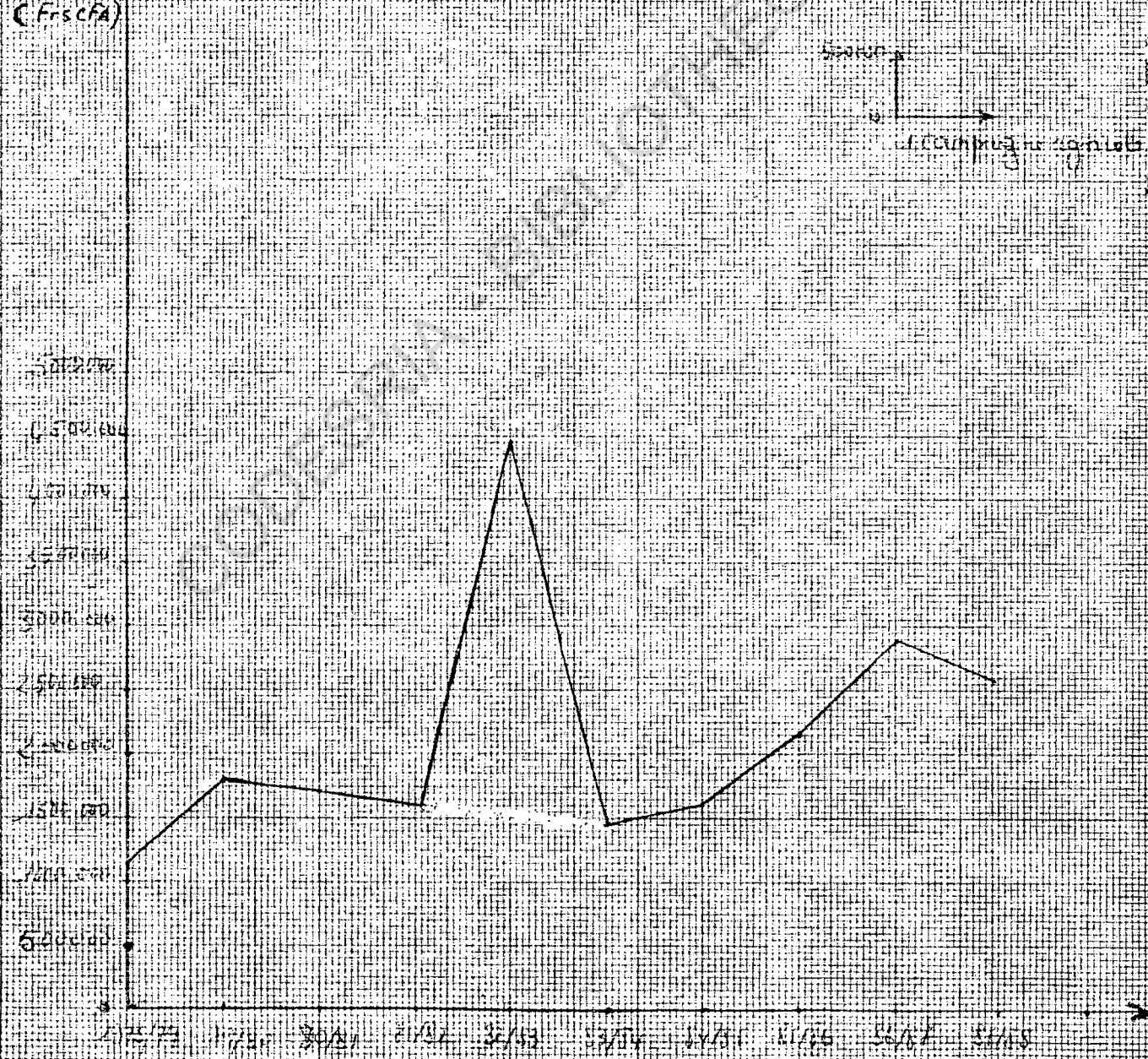
Tableau n° 3 Evolution des Commissions perçues par les GVE
du département d'Abengourou 1978/1988

Commissions 1978	1978/1979	1979/1980	1980/1981	1981/1982	1982/1983
Montants (Frs CFA)	149.121.231	130.227.594	172.971.125	159.355.863	442.028.666
Campagnes 1983	1983/1984	1984/1985	1985/1986	1986/1987	1987/1988
Montants	148.573.874	162.226.679	215.735.744	237.136.622	253.651.904
Sources	Rapports Commande & Direction Régionale EST S.A.T.M.C. Campagnes 1978/1979 à 1987/1988				

Montants
des Com-
missions
(Frs CFA)

Graphique n° 3

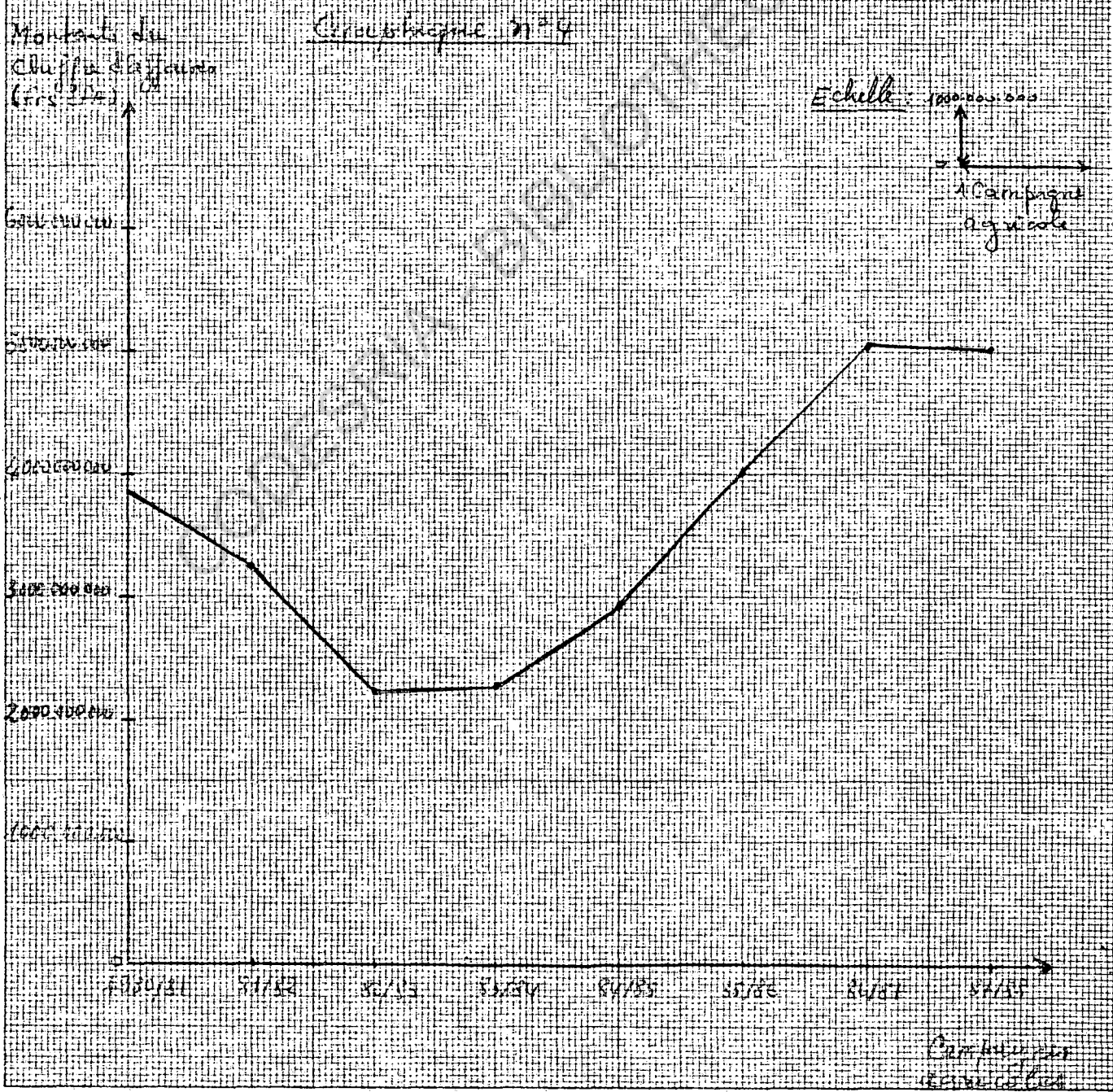
Echelle



Campagnes
égales

Tableau n°4 Evolution de Cluffa d'affaires des CVC
du département d'Abengourou
Campagnes 1980/1981 à 1987/1988

Campagnes	1978/1979	1979/1980	1980/1981	1981/1982	1982/1983
Montants (FCFA)	—	—	3.231.025.73	3.251.553.731	2.020.036.016
Campagnes	1983/1984	1984/1985	1985/1986	1986/1987	1987/1988
Montants (FCFA)	2.476.813.010	2.454.520.260	4.066.070.337	5.528.538.000	5.280.077.341
Source	Rapports annuels		Direction Régionale CVC YATTAO		
	Campagnes 1981/1982 à 1987/1988				



Campagnes	1978/1979	1979/1980	1980/1981	1981/1982	1982/1983
Céréales (Tonnnes)	11 003 178	13 297 358	11 195 173	15 362 780	11 596 374
Campagnes	1983/1984	1984/1985	1985/1986	1986/1987	1987/1988
Céréales (Tonnnes)	5 512 987	5 550 956	11 990 500	7 557 014	17 090 005

RAPPORTS ANNUELS - Direction Régionale EST-SAHARA
Campagnes 1978/1979 à 1987/1988

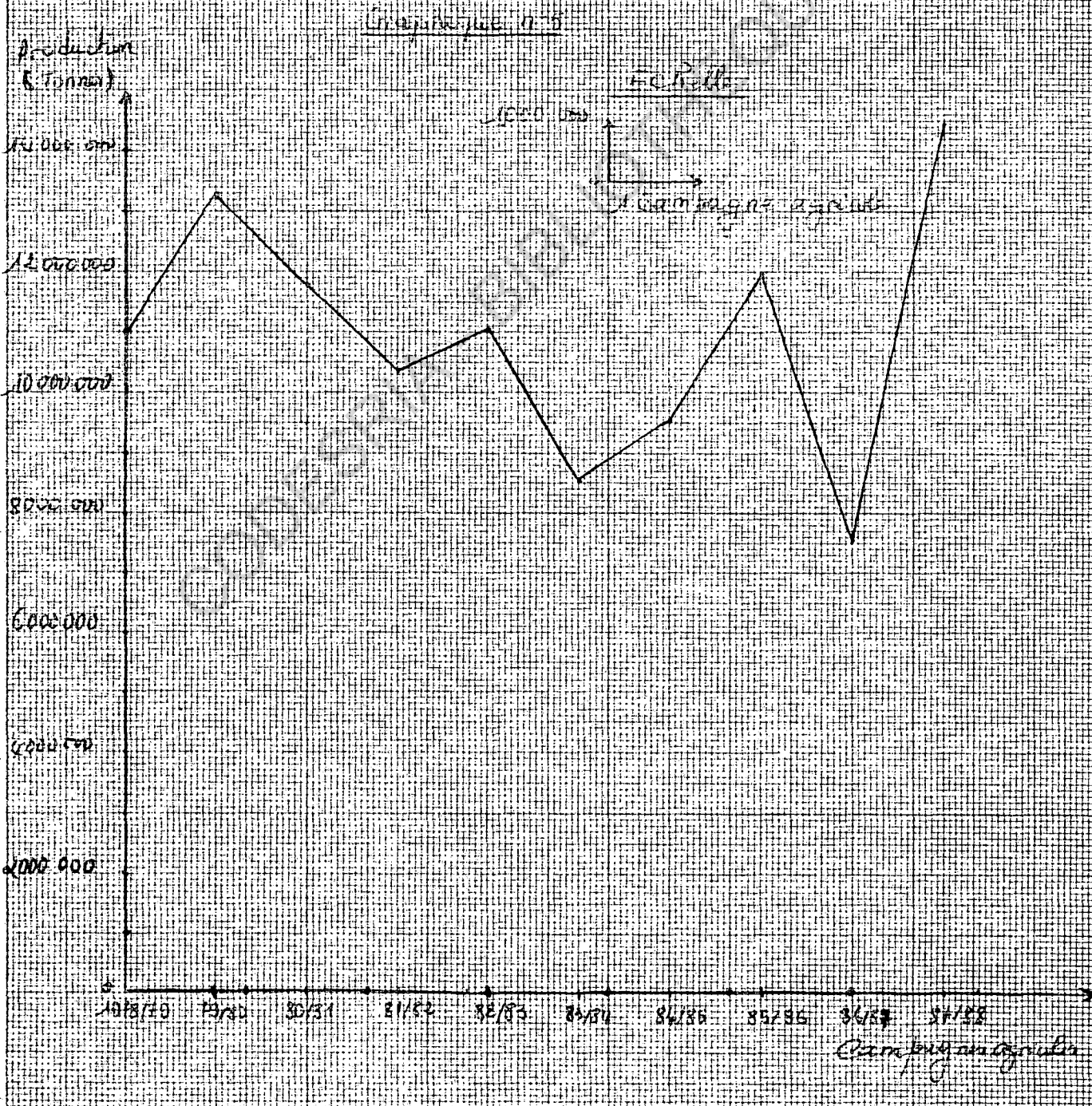


Tableau n°6 : GVC SANKADIOKRO
COMPTE D'EXPLOITATION
CAMPAGNE 1986 - 1987

Sous-préfecture d'Abengourou

N° Compte	CHARGES	MONTANT	N° Compte	PRODUITS	MONTANT
60	<u>ACHAT CACAO</u>			<u>VENTE CACAO</u>	
	915 203 x 400	366 021 200	70	918 658 x 400	367 463 200
60	<u>ACHAT CAFE</u>		70	<u>VENTE CERISES-CAFE</u>	
	968 040 x 200	193 608 000		966 286 x 200	193 257 200
61	<u>FOURNITURES EXTERIEURES</u>		74	<u>COMMISSIONS CERISES CAFE</u>	
	Carburant	74 000		966 286 x 13,248	12 801 357
	Eau + Electricité	7 610	74	<u>COMMISSIONS CACAO</u>	
	Fournitures bureau	11 900		LD 903 176 x 22,126	22 693 200
	Fournitures Magasin	158 400		Site 15 482x 20,554	318 217
	Entretien/Réparation	50 100		Lettre de voiture	1 208 391
	Matériau/Construction	5 408 900		<u>PRODUITS ET ACCESSOIRES D'EXPLOITATION</u>	
62	<u>FRAIS DE TRANSPORT</u>				875 389
	Transport produits	2 408 000			
63	<u>AUTRES SERVICES EXTERIEURS.</u>				
	.Loyers	5 000			
	.Prêts aux coopérateurs	1 893 000			
	.Commissions payées	353 675			
	.P.T.T.	20 000			
	.Main-d'oeuvre	744 930			
	.Tation	9 000			
64	<u>CHARGES ET PERTES DIVERSES</u>				
	.Dons	1 183 500			
	.Vignettes carte grise	100 000			
	.P.V. Police	10 000			
65	<u>FRAIS PERSONNEL</u>				
	.Salaire et intéressement	1 918 998			
	.Déplacement C.A.	55 550			
	.Excédent	24 575 200			
	T O T A L	698 616 963		T O T A L	698 616 963

Source : Rapport annuel Direction Régionale EST SATMACI zone Abengourou 1987

Tableau N° 7 : G.V.C. AFFALIKRO

Campagne : 1986/1987

Compte d'exploitation

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
<u>ACHAT CACAO</u>		<u>Vente CACAO</u>	
357 176 x 400	142 870 400	347 286 x 400	138 814 400
<u>ACHAT CERISES CAFE</u>		<u>Vente cerises UTPA</u>	
560 667 x 200	112 133 400	548 303 x 200	109 660 600
Fournitures bureau	71 715	<u>Vente cerises SOCIPAO</u>	
Fournitures magasin	48 900	9 901 x 200	1 980 200
ECCI	22 415	<u>Commission cerises</u>	
Carburant	1 167 620	<u>UTPA</u>	7 263 918
Entretien et réparation	2 619 575	<u>Commission Cacao</u>	
Transport produit	28 000	Recettes diverses	8 725 908
Prêts aux coopérateurs	3 644 300	Lettre de voiture	772 500
Location bâche	100 000	Cacao	1 508 515
Main-d'oeuvre	559 250	Lettre de voiture café	
Ration	2 500	primes diverses	34 364
Dons	333 360		
Assurance	676 410		
Vignette carte grise	150 475		
Contravention	6 000		
Réception	33 500		
Divers	15 900		
Salaires chauffeurs	343 000		
Salaires équipes comptables	48 000		
Déplacement	204 400		
EXCEDENT	4 659 100		
TOTAL	269 338 210	TOTAL	269 338 210

Source : Rapport annuel Direction Régionale Est SATMACI Zone Abengourou 1987

Tableau N° 8 :

GVC ASSEKRO

Sous-préfecture de Niablé

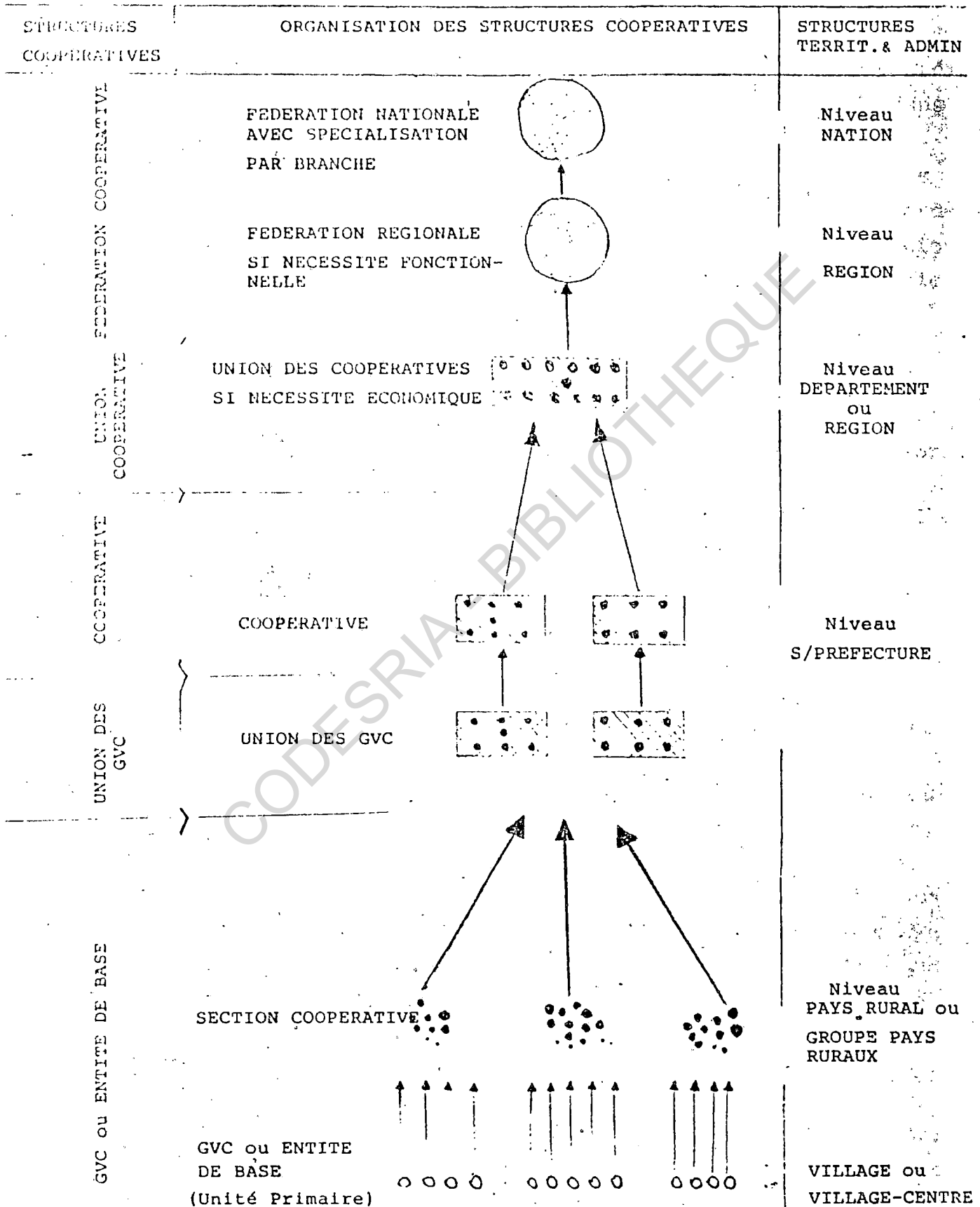
COMPTE D'EXPLOITATION

CAMPAGNE 1986-1987

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
<u>ACHAT CERISES CAFE</u>		<u>VENTE CERISES</u>	
113 692 x 200	22 738 400	122 428 x 200	24 485 600
<u>ACHAT CACAO</u>		<u>PRIMES CERISES</u>	1 621 926
19 557 x 400	7 822 800		
Fournitures bureau	15 100	Lettre de voiture	153 462
Transport produit	465 000		
Salaires équipe comptables	441 000	Primes diverses	84 000
Déplacement personnel	67 800	Produits financiers (Agios 1986)	162 060
Dons	116 485		
Restauration	20 715		
Excédent	3 249 960		
T O T A L	35 018 640	T O T A L	35 018 640

Sources: Rapport annuel Direction Régionale EST SATMAC1 Zone Abengourou 1987

SCHEMA GENERAL DE STRUCTURATION
DU MOUVEMENT COOPERATIF



*Source: Document d'orientation de la DMC
Juin 1982*

B I B L I O G R A P H I E

OUVRAGES GENERAUX :

Développement économique et social :

Population et main-d'oeuvre dans l'économie rurale
FAO : Rome, 1983

Structures de base de l'agriculture Togolaise :

Coopératives et Regroupements Mutualistes
Hillah SERVANT Paris : SEDES, 1974

L'association des paysans : Moyen de formation et d'animation dans les villages africains : le cas des maisons familiales rurales au Sénégal et au Tchad.

Yvonne LEFEBURE, Michel LEFEBURE.

Paris : Union nationale des maisons familiales rurales, d'édu-
cations et d'orientation, Institut d'étude de Développement
économique et social, 1974.

La coopération multinationale pour un développement économique, social et scientifique.

Robert S. Jordan Tendances Actuelles ; 55 - 1975

La formation du sous-développement: passé, présent future

Abdel AZIZ, Youri POPOV - Editions du Progrès, 1987

Concept de population dans les programmes de formation en matière de coopératives agricole.

F A O - ROME : 1981

.../....

- HOUE, P.

Les étapes du développement rural

Tome 1 : Une longue évolution (1815-1950)

Tome 2 : La révolution contemporaine (1950-1970)

Paris (FR) - Editions Ouvrières 1972

- DUMENIL, G.

- De la valeur du prix de la production : une interprétation de la transformation.

Paris (FR) ECONOMICA 1980

- BADOUIN, R.

Les Agriculteurs de subsistance et le développement économique

Paris (FR) A. PEDONE 1975

- DELMAS, Ph. GUILLEMIN, ch.

- La stabilisation des prix des matières premières :
un dialogue manqué

Paris (FR) ECONOMICA 1983

- BOULET, D. LAMBERT J.L. SYLVANNER, B

INRA - Economie et sociologie rurales.

L'analyse de la consommation alimentaire :

Problème méthodologique

Paris (FR) INRA 1986

- BADOUIN, R.

- Economie et Aménagement de l'espace rural

Paris (FR) P U F 1979

- ALBERTINI, J. M.

- Les mécanismes du sous-développement: initiation économique
Douala (CAMEROUN)
-

- Institut Panafricain pour le développement

- Comprendre une économie rurale :
guide pratique de recherche
Paris (FR) Editions L'HARMATTAN 1981.
-

- Association Ivoirienne des Sciences Agronomiques-Abidjan (CI)

- Aperçu des activités agricoles dans "la Boucle du Cacao".
ABIDJAN (CI) AISA 1986
-

- JOHNSON, B.F. KILBY, P.

- Agriculture and Structural transformation economic strategies in late-
developing countries.
New-York (US) OXFORD University Press : 1975
-

- Ministère de la Coopération SEDES, Paris (FR)

- Méthologie de la planification : guide d'évaluation à posteriori des
opérations de développement rural.
Paris - Ministère de la Coopération 1979
-

- Ministère de la Coopération

- Evaluation de projet : étude des cas : analyse économique et financière
d'un projet de développement rural concernant la culture cacaoyère.
Paris, Ministère de la Coopération 1979
-

- TINTURIER, J.

- La politique des blocs de cultures dans le développement agricole
ivoirien.
Montpellier (FR) Université de Montpellier I. 1981
-

.../...

- GBETIBUO, M. DELGADO, GL.

- International food policy research Institute, Washington (US)
 - Lesson and constraints of export crop-led growth cocoa in Ivory-Coast, Washington D.C. (US) IFPRI 1984.
-

- COLIN, J.P.

ORSTOM MONTPELLIER (FR)

- La mutation d'une économie de plantation : la contribution à l'analyse de la dynamique des systèmes productifs villageois en basse Côte d'Ivoire : Tome 1. Montpellier ORSTOM 1987.
-

- B C E A O, DAKAR (SN)

- L'expérience de la BECEAO : L'UMOA face aux défis du financement du développement et l'intégration économique. Symposium du 25ème Anniversaire de l'UMOA. Dakar (SN) BCEAO 1987.
-

- OUDIN, X.

- Population et emploi non structuré en Côte d'Ivoire Extension de l'emploi dans les différents types d'activités d'après les statistiques démographiques (Brochure ; 51) PARIS (FR) AMIRA 1986.
-

M E M O I R E S :

- Problèmes de la mécanisation de l'agriculture au Togo
AKAKPO Edo Koku - 1981 U.B
- Structures rurales et Développement
DOUGNA D. Kemi - 1977 UE.
- Coopératives et Développement agricole au Togo.
NYADZAWO Kossi - 1978 UB.
- Les moyens d'intervention de l'Etat ivoirien dans le développement Rural.
ASSIMAÏDOU Kossi 1978 U.B.

REVUEES ET JOURNAUX :

Coulibaly Adama

L'insertion des organisations Coopératives dans le développement rural en Côte d'Ivoire.

In : Revue Juridique, politique, interdépendance et coopérative
Tome 32, Mars 1978 PP 239 =256

-HIRSCHFELD André

La coopération agricole en France

In : Revue française d'Administration

Publication n°11, Juillet-Septembre 1979 - P.P. 467-494

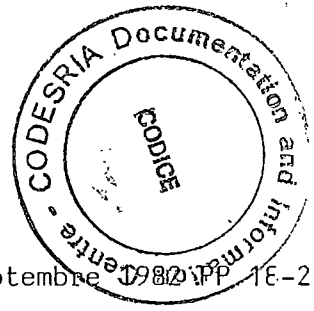
-HAUBERT Maxime

Tiers-Monde, Utopie, Projets de Société

In : Revue Tiers-Monde, Tome 19, N°75, Juillet-Septembre 1978.
p, P 467 - 656

-Les coopératives de producteur dans les économies occidentales industrialisées : un aperçu général

in : Problèmes économiques: n°1608 31 Janvier 1979 PP. 8 - 15



TURTIAINEN TURIO, PISCHKE (Von J.D)

Les financements de coopératives agricoles

In : finances et développement Vol 19 N°3, Septembre 1982 pp. 1E-21

Les mouvements coopératifs : Quand les paysans s'organisent. Promotion rurale en Côte d'Ivoire

In : Agecop-liaison Décembre 1977 p.p. 25-27.

Fraternité Matin : Spécial AN 18 Novembre 1978
Rôle de la Mutuelle Agricole en Côte d'Ivoire

Fraternité Matin : Du 09/07/1987
Quel GVC pour le paysan ivoirien

Fraternité Matin : du 5/1/1987
GVC Dynamique, mais absence de terres cultivables P. 7

Fraternité Matin : du 6/2/1985
Dynamiser et harmoniser les techniques de Gestion des GVC.

Fraternité Matin : du 11/1/1979
Les coopératives agricoles, pour dynamiser les forces sociales au Cameroun

Terre et Progrès N°72 : Octobre-Novembre-Décembre 1987
Forces et faiblesses du mouvement coopératif en Afrique de l'Ouest pp. 17-19.

Terre et Progrès N° 75 Juillet-Août-Septembre 1988
La Coupe Nationale du Progrès p. 18

Terre et Progrès N°76 La Dixième Edition du concours de la Coupe Nationale du Progrès 1987-1988.

Fraternité Hebdo n° 1532 du 08/09/1988
Cacao : la nouvelle stratégie p. 8

Fraternité hebdo n°1563 du 13/04/1989
Le mouvement coopératif ivoirien en marche

Fraternité hebdo
du 11/09/1986
Le fonctionnement du GVC

AGRI 77
Les GVC de groupe de cacao